



Sommaire

Édito	3
-------------	---

Bilan thématique 2012 et perspectives 2013

Politiques territoriales de développement durable	4
Autorité environnementale	7
Sites et paysages	8
Logement	10
Énergie - Air - Climat - Construction	12
Risques technologiques	14
Risques naturels - Hydrométrie - Prévision des crues	18
Eau et milieux aquatiques	20
Nature et biodiversité	22
Transports et déplacements	25
Sécurité routière - Contrôle des transports - Contrôle des véhicules	29
Routes nationales	31
Fonctions support et vie du service	35

Organigramme	39
--------------------	----

Édito

Comme de coutume, la DREAL présente en ce début d'année un bilan de son action écoutée au cours de l'année passée et les perspectives pour les nouvelles années.

Ce document met en évidence la diversité des actions réalisées avec l'approbation du schéma régional climat air énergie, élaboré conjointement avec le conseil régional, l'avancement des travaux en vue de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (trame verte et bleue) et un bilan d'étape de la mise en œuvre du plan régional santé environnement.

Dans le domaine des déplacements, l'année 2012 a notamment vu la fin du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse POCL (Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon) et la poursuite des études pour affiner le scénario à retenir ainsi que la poursuite d'études ou de chantiers pour les opérations routières, le contournement du Puy-en-Velay et la RCEA étant les plus importantes.

S'agissant de l'aménagement, la DREAL a assuré, en liaison avec les différents services de l'Etat en région, l'élaboration d'un point de vue de l'Etat présentant les enjeux du projet de pôle métropolitain initié par les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy.

Le document permet de découvrir de nombreuses autres actions menées par la DREAL comme la révision des schémas des carrières dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, la révision des zones vulnérables nitrates, les travaux sur la directive inondation menés en liaison avec les directions départementales des territoires ou la mise en œuvre de la procédure de soumission au cas par cas de certains projets aux études d'impact.

L'année 2013 verra la poursuite de la mise en œuvre des orientations définies lors de la conférence environnementale de septembre 2012, avec notamment la déclinaison du débat national sur la transition énergétique en lien avec le conseil régional et l'organisation d'un débat sur le projet de loi biodiversité. Pour le logement, les efforts porteront sur la rénovation énergétique et l'application des nouvelles orientations (modification de la loi solidarité et rénovation urbaine...).

Le déploiement de la démarche qualité s'est poursuivi en 2012 avec un grand nombre d'activités maintenant certifiées : plus de 85% des agents de la DREAL sont concernés par la démarche. En outre, la DREAL a fait l'objet en 2012 d'une inspection qui a permis d'identifier un certain nombre d'axes de progrès et notamment la nécessité de mieux valoriser, en interne comme en externe, les données et études produites par la DREAL.

Enfin, trois ans après sa création, la DREAL s'est engagée dans une démarche sur le management dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une culture commune dans un service encore jeune.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DREAL pour leur action en 2012 et sais pouvoir compter sur eux pour les nombreux chantiers à mener en 2013.

Le directeur régional
Hervé VANLAER

Politiques territoriales de développement durable

Les enjeux du développement durable doivent être pris en compte à tous les niveaux, de la planification au projet. Ils sont transversaux et se déclinent de différentes manières, et à différentes échelles : des documents d'urbanisme au projet de parc naturel régionaux, de l'agenda 21 à l'écoquartier par exemple.

Maîtrise de la consommation des espaces, trame verte et bleue, maîtrise des consommations énergétiques, mixité sociale et fonctionnelle des territoires, compétitivité et solidarité territoriale : il s'agit d'intégrer le plus en amont possible ces enjeux de développement durable et de la transition énergétique... mais aussi d'expérimenter et d'innover sur des territoires particuliers.



Promotion du développement durable

La DREAL a participé à la mise en place en région, en lien avec le centre national de la fonction publique territoriale et le centre de valorisation des ressources humaines, d'une formation à destination des agents de l'État et des collectivités investis sur l'élaboration des agendas 21.

Un fonctionnement en réseau, pour promouvoir les démarches de développement durable, agenda 21 en particulier, entre les directions départementales des territoires et la DREAL a été initié. Il s'enrichira en 2013 par une réflexion sur la mise en réseau des acteurs en région. En 2012, deux collectivités ont demandé leur labellisation ou leur renouvellement.

L'État a poursuivi en 2012 son soutien financier et technique auprès de la plate-forme 21, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central.

Des actions de sensibilisation au développement durable ont pu être menées en partenariat avec certains services État, comme la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Le soutien financier au collectif régional d'éducation à l'environnement a été renouvelé.

Ville durable

Le plan ville durable se décline en particulier à travers les actions « Écocité » et « Écoquartiers ». En 2012, la DREAL a accompagné, en lien avec la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme la sélection des actions du projet Écocité Clermont Métropole pour un financement au plan ville de demain. La dynamique écoquartier bénéficie depuis fin 2012 d'une procédure de labellisation nationale. La DREAL a accompagné cette évolution localement par un état des lieux des projets.

Une étude en régie sur la prise en compte des enjeux de biodiversité et de continuité écologique dans les schémas de cohérence territoriaux a été réalisée ; elle contribue aux travaux sur le schéma régional de cohérence écologique.

Un travail de partage à l'échelle régionale a été animé par la DRAAF et la DREAL sur les modalités d'animation des commissions départementales de consommation des espaces agricoles, les avis donnés et les difficultés rencontrées (caractère nécessaire agricole, question du mitage...).





Aménagement durable et prospectif des territoires auvergnats

En accompagnement des initiatives des collectivités pour la constitution d'un pôle métropolitain en Auvergne autour des communautés d'agglomération de Vichy Val d'Allier, Clermont Communauté et Riom Communauté, la DREAL a assisté techniquement le préfet de région dans la conduite d'une réflexion interservices sur les enjeux métropolitains. Afin d'élaborer un point de vue de l'État sur la démarche de pôle métropolitain en Auvergne, un séminaire des services de l'État a été organisé, animé par Daniel Béhar, géographe et maître de conférence à l'école des Ponts-et-Chaussées, le 10 octobre 2012.

La DREAL a également contribué à l'élaboration de la note d'enjeux des services de l'État pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Aurillac et instruits les demandes de financement pour les SCoT d'Aurillac et du Puy-en-Velay au titre du dispositif SCoT ruraux.

La DREAL a développé des outils dématérialisés en interne aux services du ministère en région pour favoriser le partage et la valorisation des études conduites (bibliothèque des études).

Les parcs naturels régionaux

Définis comme des territoires habités recelant des ressources paysagères, naturelles et culturelles reconnues, fondant leur projet de développement sur la protection et la mise en valeur de leur patrimoine, les parcs naturels régionaux (PNR) sont mis en place par les régions qui sollicitent l'attribution du label par l'État.

Cette attribution intervient par décret.

À l'objectif national de 20 % du territoire national couvert par des PNR en 2020, fait écho l'émergence d'un grand nombre de projets de nouveaux parcs au sein des régions.

À côté des deux PNR auvergnats historiques, celui des volcans d'Auvergne et celui du Livradois-Forez, viennent à présent s'ajouter des projets interrégionaux : le projet de parc naturel régional des sources et gorges du haut Allier concerne les départements de la Haute-Loire et de la Lozère, celui de l'Aubrac s'étend sur l'Aveyron, la Lozère et le Cantal, et le projet d'extension en Haute-Loire du PNR des Monts d'Ardèche concerne les communes rayonnant autour du mont Mézenc.

- ▶ Le PNR des **volcans d'Auvergne** a finalisé sa charte en cours de révision, en tenant compte des recommandations formulées dans le cadre de l'enquête publique. Ce projet a ensuite été proposé par le président du conseil régional à l'approbation des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale concernés. Il faut noter la forte adhésion au projet, approuvé par 152 communes (sur 154) . Le périmètre a été arrêté par le conseil régional en décembre. Il est soumis à l'avis final début 2013.
- ▶ Le PNR du **Livradois-Forez** a engagé la mise en œuvre de sa nouvelle charte approuvée en 2011 sur son périmètre interrégional.
- ▶ Le PNR des **Monts d'Ardèche** a reçu en septembre l'avis intermédiaire du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, intégrant celui des DREAL. La mise au point de sa charte a ensuite été réalisée sur ces bases pour préparer l'enquête publique.
- ▶ Les processus de création de nouveaux PNR (**sources et gorges du haut Allier et Aubrac**) ont franchi une étape importante en octobre avec l'examen de leurs dossiers d'opportunité par le conseil national de la protection de la nature et la fédération nationale des parcs naturels régionaux de France.
Début 2013, les préfets coordonnateurs, désignés en cours d'année (Auvergne pour les sources et gorges du haut Allier, Midi-Pyrénées pour l'Aubrac), vont émettre un avis d'opportunité, dont les territoires devront tenir compte dans leurs projets de charte.

- ▶ En 2013, les actions de promotion de la ville durable vont se poursuivre sous la forme d'une relance de l'atelier local Écoquartier et d'informations sur la démarche de labellisation récemment approuvée. Dès 2013, des premiers sites en Auvergne pourraient bénéficier du label. La DREAL se mobilisera également en faveur de la poursuite des démarches en cours au titre du projet Écocité, vecteur de rayonnement du territoire au niveau national. L'animation régionale pour favoriser la réalisation d'agendas 21 va se renforcer avec le projet de journée régionale des acteurs des agendas 21 et la mise à disposition d'informations pour les collectivités. L'État poursuivra son soutien financier des démarches portées par les collectivités et suivra également la dynamique des assises territoriales de l'éducation à l'environnement.
- ▶ La structuration et la valorisation de la fonction études au sein de la DREAL se poursuivra à travers la réalisation de journées régionales des études. Dans le même esprit et en lien avec les directions départementales des territoires, une première journée régionale des bureaux d'études sera organisée début 2013 sur les nouvelles attentes liés aux lois Grenelle dans les documents d'urbanisme. D'autres rencontres thématiques pourront suivre.
- ▶ Les travaux engagés sur l'approche de la consommation d'espace et des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme seront poursuivis, en lien avec le schéma régional de cohérence écologique.
- ▶ L'implication en faveur d'une structuration du territoire sur les fonctions métropolitaines sera soutenue. La DREAL assurera en lien avec l'interservices la production d'un point de vue de l'État sur les enjeux liés à la constitution d'un pôle métropolitain en Auvergne.
- ▶ Au niveau des PNR, 2013 doit voir le renouvellement du classement du parc naturel régional des volcans d'Auvergne. L'État poursuivra également son accompagnement des projets de création ou d'extension des PNR (sources et gorges du haut Allier, Aubrac, Ardèche).



La valorisation des données

... une priorité à la DREAL Auvergne

En 2012, la DREAL Auvergne a souhaité développer la valorisation des données statistiques et géomatiques dont elle a la charge.

En terme de production, cette valorisation des données a pris la forme d'une participation soutenue de la mission Géomatique Statistiques Données aux différentes études menées à la DREAL (SRCAE, SRCE, PCET, Observatoire habitat, Kit CO2, etc.). Également, l'année 2012 a vu la création d'une nouvelle rubrique Intranet destinée à valoriser les données de l'INSEE et du Réseau de l'Observation et des Statistiques (ROeS).

En termes d'activités, la cellule statistiques a pu traiter en 2012 une centaine de commandes, 66 000 logements sociaux ont été recensés, 6 études majeures réalisées, 80 publications valorisées... Sur le plan géomatique, les sites inscrits et classés, dont la DREAL est gestionnaire, ont été numérisés à l'échelle cadastrale et mis en téléchargement sur Internet, à la fois sur la base de données communales et sur Carmen, le serveur cartographique de la DREAL.

En termes d'outils, la DREAL Auvergne a déployé dans ses services en 2012 le logiciel QuantumGIS (QGIS), un outil libre et gratuit dans le domaine des systèmes d'information géographique. Par ailleurs, la DREAL a participé à l'expérimentation de Prodiges en Auvergne, qui constitue une plate-forme de type infrastructure de données spatiales dans le cadre d'un partenariat État-collectivités.

Enfin, la mission Géomatique Statistiques Données a développé en 2012 deux méthodologies de mesure et de suivi de la consommation d'espace en Auvergne, basées sur BD TOPO SITADEL et sur MAJIC. Ces travaux doivent être valorisés en 2013 sous la forme d'indicateurs cartographiques relatifs à la consommation d'espace.

Autorité environnementale et formation des commissaires enquêteurs

Mieux prendre en compte l'environnement dans les politiques publiques et les grands projets, faciliter la compréhension par tous de leurs conséquences environnementales, voilà le but de l'évaluation environnementale et de l'enquête publique.

Le porteur de la politique ou du projet réalise son évaluation environnementale et la soumet à l'avis de l'autorité environnementale.

Au niveau régional, l'autorité environnementale peut être le préfet de région (pour les projets) ou de département (pour les plans locaux d'urbanisme par exemple). La DREAL prépare l'avis. L'avis signé est rendu public, notamment par sa mise en ligne sur le site Internet de la DREAL. Il est joint à l'enquête publique.



Mise en oeuvre du nouveau régime des études d'impact

Depuis le 1er juin 2012, certains projets peuvent être soumis à étude d'impact par décision du préfet de région, autorité environnementale, après analyse au cas par cas par la DREAL Auvergne.

Il s'agit d'identifier les projets à risque pour l'environnement qui doivent à ce titre faire l'objet d'une étude d'impact. En 2012, 106 demandes d'analyse au cas par cas ont été traitées (70% liées aux défrichements) et 8 devront réaliser une étude d'impact (décisions mises en ligne sur le site internet de la DREAL).

La réforme a modifié aussi le contenu de l'étude d'impact.

Des réunions d'informations à destination des services de l'État et des autres partenaires ont été réalisées pour accompagner la mise en place de ce nouveau dispositif.

Formation des commissaires enquêteurs

Chargés de recueillir les observations du public et de donner un avis argumenté sur les projets, les commissaires enquêteurs ont un rôle très important dans l'analyse des projets et de leur qualité environnementale. Afin qu'ils puissent assumer ce rôle de la meilleure façon possible, la DREAL participe activement à leur formation et à leur recrutement.

En 2012, avec le tribunal administratif et l'association régionale des commissaires enquêteurs, la DREAL a organisé deux sessions de formation, l'une pour l'accueil des commissaires nouvellement nommés et l'autre sur la réforme des enquêtes publiques.

Ces formations ont été suivies par près de 75% des commissaires enquêteurs d'Auvergne.

Les avis de l'autorité environnementale

En 2012, 78 avis ont été sollicités auprès de l'autorité environnementale en Auvergne. 25% dans l'Allier, 11% dans le Cantal, 18% dans la Haute-Loire, 46% dans le Puy de Dôme.

75% concernent des projets et 25% des plans et programmes: plans locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCoT), schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en particulier. Parmi les projets, 37% sont des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 16% concernent des installations d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques au sol et éoliens, centrales hydroélectriques).

Par rapport à 2011, il est à noter une forte diminution des avis concernant les ICPE mais une forte progression des demandes d'avis pour les plans locaux d'urbanisme.

On constate la poursuite de l'amélioration globale de la qualité des études d'impact des projets.

En revanche, des progrès restent à faire pour que certains enjeux environnementaux soient mieux pris en compte (consommation d'espaces, ...) et la démarche d'évaluation environnementale peut encore être améliorée dans les documents d'urbanisme. Enfin, les mesures prévues pour éviter, réduire, ou compenser les impacts prévisibles restent encore souvent trop théoriques et imprécises.



► Mettre en oeuvre la nouvelle réglementation sur l'évaluation environnementale des plans (zonages d'assainissement, plans de préventions des risques naturels, documents d'urbanisme...) fixée par les décrets du 2 mai et 23 août 2012, entrés en vigueur respectivement le 1er janvier et 1er février 2013.

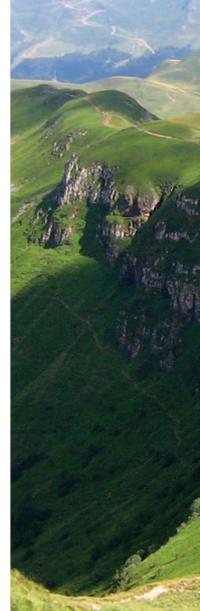
► Poursuivre la formation des commissaires enquêteurs.

► Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans, programmes et projets notamment en ce qui concerne les thèmes les moins appropriés à ce jour par les maîtres d'ouvrages.

Sites et paysages

La DREAL Auvergne est chargée de la politique des sites et paysages dans la région. A ce titre, elle élabore des outils de connaissance des paysages, participe aux démarches de valorisation des paysages et veille à une meilleure prise en compte de ce volet dans les différentes politiques publiques.

La DREAL est également chargée de la mise en oeuvre de mesures de protection ou de gestion des sites par des moyens réglementaires et financiers.



Connaître et valoriser les paysages d'Auvergne

Dans la poursuite de l'initiative engagée en 2011, l'élaboration d'un atlas pratique des paysages d'Auvergne s'est poursuivi à travers des ateliers mobiles dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Dans la continuité de 2012, deux journées départementales des paysages ont été co-organisées avec les conseils généraux de l'Allier et du Puy-de-Dôme pour sensibiliser les collectivités aux enjeux liés aux sites et paysages.

La DREAL a également participé à la journée départementale des paysages organisé dans le Cantal par la direction départementale des territoires.

La région a accueilli en septembre le séminaire national «sites, planification et paysages», diligenté par la direction générale de l'aménagement, de la nature et du logement.

Environ 70 personnes ont participé à ce rendez-vous professionnel organisé de manière itinérante sur les sites du Puy-de-Dôme, du bassin du Puy-en-Velay et de la cité médiévale de Saint-Flour.



Les opérations «Grands Sites» (OGS)

L'opération Grand Site «Puy-Mary, volcan du Cantal» conduite par le syndicat mixte du Puy-Mary, sous l'égide du conseil général du Cantal, a obtenu en 2012 sa labellisation après passage en commission supérieure des sites.

L'Auvergne compte désormais deux sites labellisés Grands Sites de France pour 13 au niveau national.

L'opération Grand Site «puy de Dôme» phase 2, dont le moteur est le conseil général du Puy-de-Dôme, est arrivé à son terme avec la mise en service du panoramique des Dômes.

La DREAL s'est investie pour garantir la tenue des engagements relatifs à la bonne insertion paysagère du projet dans le cadre d'un comité de suivi partenarial des travaux.

Le conseil général, avec l'appui des services de l'État, a proposé un programme pour l'OGS phase 3 sur la partie centrale des Dômes. Cette opération est conçue comme un accompagnement du panoramique des Dômes, avec une requalification paysagère et une restauration des milieux naturels de cette partie centrale de la chaîne des Puys.

Les projets de classement

► Gergovie

L'étude de classement a été achevée. Une réflexion interservices en lien avec les collectivités a été initiée par le préfet. La DREAL a participé pour définir les conditions d'un projet cohérent sur le site prenant en compte les différentes dimensions du projet : volet archéologique, touristique et paysager.

► Le bassin du Puy-en-Velay

Il fait l'objet d'une série de mesures de protection patrimoniale tant au titre du code de l'environnement (sites inscrits et classés) que du code du patrimoine (périmètres liés aux monuments historiques et secteur sauvegardé). Cette superposition de périmètres et de législations est aujourd'hui peu lisible et souvent peu comprise. Une étude a été engagée fin 2009 pour mettre en cohérence ces différents périmètres de classement. Cette étude complexe qui porte sur 11 communes a fait l'objet d'un envoi à toutes les communes concernées en septembre 2012.



Dans la continuité, deux démarches de classement sont actuellement en cours en lien avec les collectivités sur le bassin du Puy-en-Velay :

► Les gorges du Dolaizon

(Vals-près-le-Puy et St Christophe sur Dolaizon)

Les consultations préalables de la population et des conseils municipaux ont été menées durant toute l'année 2012. Le dossier a été finalisé puis transmis pour avis aux services en novembre. Les avis des services sont attendus début 2013 avant que le dossier soit soumis à enquête publique en mars. La commission départementale se prononcera sur le dossier d'ici l'été 2013 suivie par la commission supérieure des sites et le comité de massif à l'automne. La décision de classement est attendue en 2014.

► Le rocher Saint Michel d'Aiguilhe

Le travail sur la délimitation du site et la composition du dossier a été mené tout au long de l'année 2012. Une étude complémentaire (maîtrise d'ouvrage communale et aide financière de la DREAL) a été commandée au CETE sur la gestion du risque et son articulation avec la dimension patrimoniale. Le rendu est attendu début 2013.

Les conclusions de cette étude seront intégrées dans le dossier de classement comme orientations de gestion du futur site classé.

► Les ravins de Corboeuf (Rosières)

La commission supérieure des sites s'est prononcée favorablement sur le projet de classement en mars 2012. Le comité de massif – Massif central – sera saisi pour avis lors de sa prochaine session début janvier 2013 avant transmission du dossier en Conseil d'État pour une décision ministérielle attendue fin 2013.

Inscription UNESCO

Porté par le conseil général du Puy-de-Dôme, le dossier «chaîne des Puys et faille de Limagne» a été inscrit sur la liste indicative au patrimoine mondial UNESCO en 2010.

En 2011, un travail particulier sur les modalités de gestion du site dans l'optique de cette inscription a été réalisée par les partenaires concernés. Le dossier de candidature a été retenu par le comité des Biens français en janvier 2013.

Les actions de valorisation et de gestion

► Site classé du Mezenc

Les chantiers de coupes forestières prévus et dûment validés en 2011 au titre des sites et de Natura 2000 (défrichement sur Costebelle et débardage par câble) ont été réalisés entre 2011 et 2012. Les travaux de suppression des stationnements au col de Peccata et à la Roche Pointue ainsi que la requalification de la carrière de Chaudeyrolles ont été réalisés en octobre 2012 avant l'arrivée de la neige.

2013 verra la présentation par l'ONF du document de gestion forestière de la forêt domaniale du Mézenc (2013-2033).

Ce document stratégique est le fruit de plusieurs années de travail et d'échanges entre les services de l'État et l'ONF pour aboutir à une vision partagée et durable de la gestion de cette forêt domaniale. Ce document devra recevoir la validation de la commission départementale des sites au titre des sites classés.

► Site classé du Mont Mouchet

Le conseil régional d'Auvergne s'est rendu propriétaire de la maison forestière du Mont Mouchet en novembre 2012 après 17 mois de démarches administratives. Les travaux de requalification de l'auberge vont être lancés en 2013 : estimatif du projet 800 000 euros.

D'autres projets ont été conduits

Des réflexions conjointes avec la DREAL Rhône-Alpes et les collectivités ont été engagées autour de la valorisation des paysages des hêtres tortueux dans l'Allier dans le secteur des Monts de la Madeleine.

Une étude préalable à un projet de classement des buttes d'Yronde et Buron et d'Usson a été réalisée en lien avec les collectivités concernées.

2012 a également été marquée par d'importants chantiers internes. La certification qualité a été attribuée à la procédure «travaux en site classé» après un travail de formalisation des démarches, des délais et des pièces dans le cadre de la démarche qualité DREAL.

Les périmètres de tous les sites classés et inscrits en Auvergne ont été numérisés à l'échelle cadastrale (300 sites). Les données numérisées sont désormais en ligne.

2013 Perspectives

- La connaissance des paysages va s'enrichir du travail mené autour de l'atlas régional des paysages dont la publication est prévu au deuxième semestre 2013.
- Les projets de classement vont se poursuivre : ravins de Corboeuf, butte d'Usson et butte du château d'Yronde et Buron, vallée du Dolaison, rocher de l'Aiguilhe, hêtres tortueux...
- La DREAL accompagnera la mise en place d'une structure de gouvernance adaptée à la préservation du patrimoine "chaîne des Puys – faille de Limagne", retenu pour une candidature 2014 au patrimoine mondial et poursuivra son implication auprès des porteurs de projet engagés dans des opérations grands sites ou des projets de valorisation de sites classés.
- En 2013, à la demande du ministère, les différentes commissions départementales de la nature, des sites et des paysages seront saisies pour avis sur une actualisation de la liste des sites prioritaires à classer - Liste «Olin» - avant transmission au ministère.

Logement

La DREAL est en charge, dans le respect des orientations nationales, de l'élaboration de la politique régionale de l'habitat fondée sur la connaissance des territoires et des marchés locaux de l'habitat. Elle la soumet au débat notamment au sein du comité régional de l'habitat et pilote sa mise en oeuvre en répartissant les objectifs et les crédits entre les départements et en coordonnant l'action du réseau des directions départementales sur le champ du logement.

L'année 2012 s'est caractérisée par la consolidation et la montée en charge de programmes ou dispositifs d'initiative nationale mais également par l'aboutissement de plusieurs chantiers régionaux. L'année 2013 devrait être largement occupée par la déclinaison des réformes législatives et réglementaires du nouveau gouvernement.



Habiter mieux

Une accélération dans la mise en œuvre du programme «Habiter Mieux» de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants.

Les structures partenariales et financières ayant été mises en place, le nombre de bénéficiaires du programme a plus que doublé par rapport à 2011. La DREAL a accompagné les délégations départementales dans la promotion du programme auprès des collectivités, des opérateurs et des partenaires à travers diverses initiatives dont, en particulier, une journée régionale ayant rassemblé plus de 80 participants autour de la directrice générale de l'ANAH.

Développer et partager la connaissance des marchés de l'habitat

La DREAL a produit en 2012 plusieurs études visant à mieux connaître la situation du logement en Auvergne afin de pouvoir adapter les politiques locales. Sont, dès à présent, en ligne sur internet, un outil d'analyse de territoire basé sur une typologie des communes d'Auvergne au sens de l'habitat, une étude des loyers du parc privé ainsi qu'une analyse du parc des logements privés potentiellement indignes.

Les résultats d'une étude des conditions de logement des populations immigrées réalisée conjointement avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) vont, par ailleurs, prochainement être diffusés.

Accompagner l'accès au logement pérenne pour tous

Prendre en charge les personnes sans abri ou mal logées et privilégier l'accès direct à un logement pérenne (si leur situation le permet et avec un accompagnement social adapté le cas échéant) plutôt qu'orienter vers une structure d'hébergement est une volonté de l'État.

A l'échelon régional, la DREAL a accompagné la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale dans le pilotage du déploiement en Auvergne de cette stratégie.

Encourager la lutte contre l'habitat indigne

Priorité du gouvernement, la lutte contre l'habitat indigne est également un des axes forts du plan régional santé environnement d'Auvergne. En collaboration avec l'agence régionale de santé, la DREAL a rassemblé les acteurs locaux le 27 juin 2012 sur ce sujet, en particulier pour promouvoir la création, dans chacun des départements de la région, d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne à l'image de celui qui fonctionne dans le Puy-de-Dôme.





<p>1 573 logements sociaux nouveaux agréés (PLUS - PLAI - PLS)</p>	<p>2,279 millions d'€ de subventions directes au logement social</p>	<p>2 258 logements privés réhabilités</p>	<p>144 logements locatifs privés conventionnés</p>	<p>621 logements traités dans le cadre du programme habiter mieux</p>	<p>11,4 millions d'€ de crédits Anah consommés pour la réhabilitation du parc privé</p>
---	---	--	---	--	--

chiffres
clefs

2013 Perspectives

Conduire la première évaluation des conventions d'utilité sociale

Les conventions d'utilité sociale contractualisent les engagements des bailleurs sociaux avec l'État sur l'ensemble de leur domaine d'activité sur une durée de six ans.

La première génération de conventions d'utilité sociale a été conclue il y a deux ans et une évaluation intermédiaire est prévue par les textes. La DREAL sera chargée du pilotage et de la coordination de cette négociation conduite par les DDT.

Rénovation thermique des logements

La rénovation thermique des logements est un chantier prioritaire du gouvernement. Il porte des enjeux environnementaux en terme de réduction de la production de gaz à effet de serre, des enjeux sociaux au regard de la prévention de la précarité énergétique mais c'est également un gisement d'emplois significatif.

La DREAL s'implique auprès de l'ensemble des partenaires concernés pour promouvoir cette rénovation thermique en Auvergne pour les logements publics comme privés, à travers le programme «Habiter Mieux» en particulier.

Poursuivre le développement de la connaissance des marchés du logement

La construction d'une connaissance des territoires est une priorité de la DREAL.

Dans le domaine du logement, cet objectif se traduira en 2013 par la poursuite d'un programme d'études ciblé principalement sur l'évaluation des besoins en logement (perspectives sur l'évolution des ménages, caractérisation de la demande HLM) et l'exploration de la problématique des copropriétés dégradées.

Mettre en œuvre des réformes dans le domaine du logement

L'année 2013 sera riche d'évolutions législatives en matière d'habitat.

La loi relative à la mobilisation du foncier public et au renforcement des obligations de production de logements sociaux ainsi que le projet de loi de finances 2013 devront être déclinés à l'échelle du territoire régional en prenant en compte ses besoins et ses spécificités.

Il en sera de même pour l'importante loi sur l'urbanisme et le logement qui est également annoncée cette année.

Energie - Air - Climat Construction

La DREAL a pour missions

- ▶ d'assurer les missions régaliennes de l'État en matière d'énergie et de qualité de la construction
- ▶ de contribuer aux actions de planification en matière de climat, d'air et d'énergie
- ▶ de contribuer au développement de la construction durable
- ▶ de coordonner les opérations relatives à la gestion patrimoniale des bâtiments de l'État
- ▶ de mobiliser les milieux professionnels du BTP
- ▶ d'animer la cellule économique régionale de la construction d'Auvergne
- ▶ et, d'une manière générale, de mener toutes les actions de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les domaines de l'énergie, de la construction et de la qualité de l'air.



Planification climat air énergie en Auvergne

Après une phase de consultation menée pendant l'hiver 2012 et comprenant une vingtaine de présentations en séances publiques départementales ou devant des commissions, le schéma régional climat air énergie (SRCAE) instauré par la loi Grenelle 2 a été approuvé par le préfet de région le 20 juillet 2012. Ce schéma a fait l'objet début janvier 2012, pendant la phase de consultation, de présentations dans chaque département.

L'Auvergne dispose ainsi d'un document structurant et déterminant définissant les grandes orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE comporte en annexe un volet éolien (le schéma régional éolien) qui définit les parties du territoire favorables au développement de l'éolien. Il comprend une liste de communes dans lesquelles les zones de développement de l'éolien peuvent être créées, une cartographie à valeur indicative et des éléments qualitatifs à prendre en compte pour les projets.

Suite à l'approbation du SRCAE, a été mis en place un dispositif d'indicateurs de suivi, qui sera alimenté à partir de la valorisation de données existantes et pérennes dans le temps.

Par ailleurs, la DREAL a accompagné l'ensemble de la démarche d'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REN).

Air

La situation en terme de qualité de l'air en Auvergne est plutôt bonne et s'améliore peu à peu sur l'agglomération clermontoise, avec néanmoins des polluants à surveiller comme le dioxyde d'azote, les particules et l'ozone.

La révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération clermontoise a été lancée via la signature de l'arrêté "commission de révision" en juillet 2012 et le travail de construction du plan d'actions a été engagé au 4ème trimestre 2012.

Bilans Gaz à effet de serre (GES) Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)

Tous les obligés potentiels de la région ont été informés en février 2012 par courrier de leurs obligations (PCET et/ou bilan GES).

En ce qui concerne les PCET, les collectivités obligées ayant notifié l'engagement de leur démarche ont été destinataires de l'ensemble des données du SRCAE, et notamment d'informations territorialisées issues de l'étude sur "le bâti en Auvergne" de 2011.

Enfin, un réseau des collectivités obligées de réaliser un PCET a été constitué fin 2012 avec une animation DREAL/ADEME/Conseil régional.

Modernisation du réseau de transport et de distribution d'électricité

Suite à la publication du décret du 1er décembre 2011, relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité, la DREAL est devenue le service instructeur en matière de distribution électrique, pour les préfets de département (hors le département de Haute-Loire). Ainsi en 2012, la DREAL a instruit plus de 30 nouveaux dossiers d'autorisation d'ouvrages.

Fin 2012, trois conférences départementales des investissements pluriannuels sur le réseau public de distribution électrique ont été organisées par la DREAL, sous l'égide des préfets départementaux.

Le projet « Deux Loire » qui vise à remplacer une ligne unique de 225 000 V, entre les postes de Pratclaux en Haute-Loire et Rivière dans la Loire (soit 80 km), par une ligne à double circuit, de 225 000 V se poursuit. Les fuseaux de moindre impact ont été validés. Le dossier d'étude d'impact est en cours d'élaboration et sera instruit en 2013.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le nombre de certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat délivrés en 2012 est de 85, contre 49 en 2011 car de nombreux contrats d'obligation d'achat d'installations de production hydroélectrique arrivant à échéance à l'automne 2012 ont été renouvelés. Deux dossiers ont été lauréats de l'appel d'offres photovoltaïque national concernant les installations supérieures à 250 kW ; 16 dossiers d'évaluation des impacts environnementaux et des risques industriels avaient été déposés dans le cadre de l'appel d'offres en Auvergne en décembre 2011 sur lesquels le préfet de région a donné son avis en février 2012.

Suite à la loi Grenelle 2 de juillet 2010, une dizaine de dossiers de zones de développement de l'éolien ont été instruits au niveau de la phase de recevabilité, qui prend dorénavant en compte les critères biodiversité, sécurité publique et patrimoine archéologique. Quatre arrêtés préfectoraux d'autorisation de zones de développement de l'éolien (ZDE) et 1 arrêté de refus de création de ZDE ont été signés.

Qualité de la construction

Les orientations prioritaires retenues au niveau régional ont été validées dans un document de stratégie régionale. Elles concernent les domaines de l'efficacité énergétique, la qualité environnementale et sanitaire du bâtiment et l'accessibilité.

Au-delà des missions régulières d'animation du milieu professionnel et de pilotage des contrôles du respect des règles de construction (une trentaine de contrôles annuels), une implication particulière s'est poursuivie sur le domaine bâtiment-santé. Ainsi, la mobilisation des correspondants dans les DDT s'est concrétisée par une campagne expérimentale de mesures du radon en vue de mettre au point une procédure de dépistage rapide dans l'habitat individuel.

La DREAL a poursuivi son implication dans le développement de l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans la construction. Une réunion d'information technique a réuni 140 professionnels sur les enjeux et les perspectives d'usage de ces matériaux dans le cadre des journées COTITA. Le partenariat avec l'interprofession Auvergne Promobois a été prolongé visant à promouvoir l'usage du bois dans la rénovation des bâtiments anciens par l'intermédiaire de l'isolation thermique par l'extérieur.

La cellule économique régionale de la construction (CERC) a engagé un travail sur l'adaptation du bâti ancien aux exigences de la vie moderne qui a conduit à la publication d'une plaquette intitulée "Durabilité du bâti ancien".

Dans le cadre de l'observatoire des matériaux, la CERC a proposé aux conseils généraux un partenariat pour quantifier le gisement des déchets du BTP. Il s'agit, à partir d'une méthode établie par le réseau des CERC pour le comité national des déchets, de faire un état des lieux des quantités et des pratiques des entreprises et des maîtres d'ouvrages. Cet état zéro permettra à l'observatoire de réfléchir à un suivi des quantités produites et de la progression des volumes recyclés par le secteur du BTP. En 2012, une première convention de partenariat a été signée avec le département du Cantal.

La CERC a également lancé une étude sur la montée en compétence des entreprises du bâtiment et des énergies renouvelables à l'horizon 2016 sur les territoires de Clermont-Ferrand et Vichy. L'étude se veut un outil d'aide à la décision pour les acteurs de la formation et les professionnels de la construction.

Le premier numéro du baromètre trimestriel Plan Bâtiment Grenelle visant à situer la progression de la démarche environnementale dans le secteur du bâtiment a été publié. Les baromètres des différentes régions françaises constituent désormais le suivi national du Plan Bâtiment.

Immobilier de l'État

Au cours de l'année 2012, la DREAL a poursuivi son rôle d'expertise technique auprès du préfet de région pour la conduite du programme d'entretien à la charge du propriétaire pour les bâtiments de l'État et l'animation des DDT sur cette thématique.

Dans ce cadre, la DREAL participe activement à la programmation et au suivi des opérations de travaux. Dans cette optique, elle a également appuyé la mission régionale achats pour le déploiement régional de contrats mutualisés pour la maintenance des équipements de lutte contre l'incendie et de portes automatiques.

Planification climat air énergie

- Suivi du SRCAE dont les grandes lignes feront l'objet d'une publication synthétique et pédagogique pour qu'un large public puisse se l'approprier.
- Transition énergétique : la DREAL contribuera avec le conseil régional au débat territorialisé de la transition énergétique.

Distribution et transport de l'énergie électrique

- Phase d'instruction administrative du projet Deux Loire.
- Phase de consultation publique du projet de liaison souterraine 63 kV, entre Courpière et Olliergues.

Qualité de l'air et climat

- Développement du réseau énergie climat PCET.
- Avis de l'État, intégrant la contribution du préfet de département, concernant les PCET des collectivités de la région.
- Révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération clermontoise : l'objectif est de produire un projet de PPA pour le milieu de l'année 2013.
- Prise en compte des thématiques énergie climat air dans les documents de planification et les projets.

Qualité de la construction

- Poursuite des opérations d'animation du milieu professionnel.
- Diffusion d'un bilan pédagogique régional des contrôles du respect des règles de construction effectués ces dernières années.

CERC

- Poursuite de l'étude des déchets du BTP dans le Cantal en 2013, et préparation des conventions de partenariat avec d'autres départements selon leur planning.
- Reprise de l'animation de l'observatoire de l'emploi et de la formation en Auvergne, outil des professionnels et du 3CA (apprentissage du BTP).
- Enquêtes régionales : investissements des collectivités locales, utilisation des matériaux bio-sourcés par les maîtres d'oeuvre...

Immobilier de l'État

- Faire évoluer les procédures d'organisation pour les adapter au nouveau périmètre d'intervention de l'entretien des bâtiments de l'État.
- Synthèse des audits réalisés sur les bâtiments de l'État.

Risques technologiques

Le service risques

- ▶ propose et développe des politiques et des actions de prévention et réduction des risques (miniers, technologiques y compris les barrages, chroniques),
- ▶ instruit avec les unités territoriales des projets relevant de son champ de compétence, notamment des études d'impact et de dangers,
- ▶ s'assure de la prise en compte des risques dans les politiques d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et dans les projets,
- ▶ contribue à la préparation, et le cas échéant, à la gestion de crise, anime, coordonne et apporte son appui aux unités territoriales de la DREAL ainsi qu'aux directions départementales interministérielles, pour ce qui est des missions d'inspection des installations classées.

Les agents des trois unités territoriales (UT) de la DREAL sont chargés de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail dans les carrières. En 2012, les inspecteurs en UT ont été très sollicités suite à l'entrée en vigueur du régime ICPE des éoliennes, mais également suite au transfert des industries agro-alimentaires dans l'Allier et la Haute-Loire.



2012 Bilan

Risques technologiques

Sécurité des établissements SEVESO

Pour 2012, le montant total des investissements de réduction des risques des 8 sites SEVESO seuil haut s'élève à environ 20 M€.

Tous les sites SEVESO seuil haut ont engagé, sous l'impulsion de la DREAL, des réflexions plus ou moins avancées et ambitieuses sur la robustesse des mesures de réduction du risque.

Par son action, la DREAL a obtenu des améliorations significatives de la maîtrise des risques de mélange de produits incompatibles chez Adisseo à Commentry et la poursuite de la modernisation des stockages de produits liquides dangereux chez Sanofi Chimie à Vertolaye.

Élaboration des PPRT

Un cinquième plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été approuvé en 2012. L'élaboration du PPRT All'Chem à Montluçon a fait l'objet d'un important travail de concertation qui s'est concrétisé par une réunion publique d'information en décembre 2012.

L'essentiel des études de vulnérabilité des constructions voisines du site Sanofi à Vertolaye ont été réalisées en 2012. La phase de concertation et de rédaction du PPRT va s'engager au tout début de l'année 2013.

Sécurité des équipements sous pression et des canalisations de gaz

La DREAL a été très présente auprès des différents acteurs (mairies, entreprises, transporteurs) pour les informer et les sensibiliser sur la réforme, entrée en vigueur en 2012, de la prévention des endommagements de canalisations de gaz.

Une trentaine d'actions de contrôle du respect de la réglementation des équipements sous pression (ESP) ont été menées en 2012, dont quinze sur des sites industriels importants.



Sécurité des ouvrages hydrauliques

Dans le prolongement de 2011, les efforts de la DREAL se sont concentrés en 2012 sur les ouvrages autorisés au titre de la loi sur l'eau dont le niveau de sécurité est souvent insuffisant et très inférieur à celui des ouvrages concédés.

A l'issue des 16 inspections, la DREAL a proposé 4 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, de mesures d'urgence ou de prescriptions complémentaires.

Le dossier de demande de concession hydroélectrique du barrage de Rochebut (03), déposé en 1993 par EDF, a été finalisé et soumis à enquête publique en 2012.



Risques chroniques

Plan régional santé environnement

La mise en œuvre des actions prévues par le second plan régional santé environnement (PRSE), dont le pilotage est assuré en région Auvergne par la DREAL avec l'agence régionale de santé (ARS), s'est poursuivie en 2012 avec des avancées notables dans plusieurs domaines permettant de réduire les inégalités environnementales.

Le comité de pilotage, réuni en novembre 2012, a relevé qu'un des principaux enjeux de ce PRSE était de fédérer un nombre plus important d'acteurs sur la thématique santé environnement.

Déchets

L'Auvergne a été désignée région pilote en matière de contrôle des installations de traitement des véhicules hors d'usage (VHU). Les objectifs d'accroissement de la performance des filières de gestion des VHU fixés par la réglementation, ne peuvent être atteints que dans la mesure où les VHU empruntent les filières autorisées. Cette opération, qui a débuté fin 2012, a déjà permis de sanctionner un établissement non agréé dans le Puy-de-Dôme. Elle sera poursuivie en 2013 au sein des UT en lien avec le concours des forces de l'ordre.

En 2012, les inspecteurs des UT chargés des installations de traitement des déchets se sont fortement investis pour assurer le suivi des dossiers d'extensions, y compris celles non autorisées. Ils ont également participé aux travaux de révision des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

Carrières

En matière d'inspection du travail dans les mines et les carrières, la thématique retenue en 2012 a concerné l'intervention des entreprises extérieures.

Les 48 contrôles réalisés par les agents des UT montrent que les plans de prévention requis par la réglementation existent la plupart du temps mais que ceux-ci ne sont pas toujours issus d'une analyse de risque suffisamment exhaustive.

Pollutions dans l'eau

Un important travail de définition des rejets industriels devant être mis en conformité avec les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a été réalisé en 2012 sur la base de l'état écologique des masses d'eau par les UT et le service risques. Ainsi, les normes applicables devront être revues pour une dizaine de rejets sur la région pour les paramètres demande chimique en oxygène (DCO) et phosphore.

Parallèlement à cela, sur le volet micro-polluants, la démarche de recherche des substances dangereuses engagée en 2009 a été poursuivie par les unités territoriales et a concerné fin 2012 plus de 80 industriels.

Pour 10 d'entre eux la phase de surveillance initiale a mis en évidence la nécessité de mettre en place un plan d'actions visant à réduire les flux rejetés, essentiellement les métaux.

Enfin, en lien avec le comité de pilotage «malformation des poissons de la Dore», l'usine Sanofi à Vertolaye a approfondi la caractérisation des substances rejetées dans la Dore en application des méthodes expérimentales définies dans l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011. Ce suivi a permis de valider une solution industrielle de réduction de ces substances dont la réalisation est prévue en 2013.

Par ailleurs, les UT ont suivi la réalisation d'importants travaux de mise en conformité des rejets sur plusieurs installations de stockage de déchets non dangereux conduisant à une réduction significative de l'impact sur les milieux (Ambert et St Diéry - 63).

Nuisances sonores

Les actions lancées en 2010 en lien avec les DDT en matière de lutte contre le bruit des infrastructures de transport ont concerné l'identification des zones prioritaires. Ces travaux d'identification ont permis la réalisation et le financement de travaux de résorption du bruit sur 26 logements dans le Puy-de-Dôme.

L'année 2012 a vu la publication des cartes de bruit stratégiques des voies communales et départementales de la région et la mise en place d'observatoires du bruit dans les départements qui n'en étaient pas encore pourvus.

Sites et sols pollués

Conformément à la doctrine nationale, l'action de l'inspection des installations classées en matière de sites et sols pollués vise à prévenir les risques pour les sites en fonctionnement. Dans le cadre de cessations d'activités industrielles, l'objectif est de limiter l'exposition des populations aux polluants, soit en agissant sur la source de pollution proprement dite, soit en réglementant l'usage de ces sols et en assurant leur suivi dans le temps.

Suite à des investigations sur la nappe phréatique effectuées en 2011 en aval de l'usine Landis et Gyr à Montluçon, il s'est avéré que des solvants chlorés, utilisés jusqu'en 1994 par l'industriel, ont migré au droit d'un quartier pavillonnaire. Cette situation a nécessité de prendre une mesure d'interdiction de consommation des eaux souterraines.

Par ailleurs, des investigations ont été réalisées en 2012 concernant d'éventuelles dégradations de la qualité de l'air à l'intérieur des maisons. Les premiers résultats qui ont été fournis aux riverains en septembre 2012 ne mettent pas en évidence d'impacts particuliers, mais les investigations seront poursuivies sur 2013 en complément de travaux de dépollution.

Produits chimiques

La DREAL a réalisé 12 contrôles auprès des fabricants et importateurs soumis à l'application du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH). Plusieurs de ces contrôles ont inclus des prélèvements visant à rechercher la présence de substances soumises à des restrictions du fait de leur nocivité. Ces contrôles, qui n'ont pas fait apparaître d'écarts majeurs, se sont accompagnés de plusieurs actions de communication auprès des industriels, en particulier des PME-PMI.

Mines et Après-mines

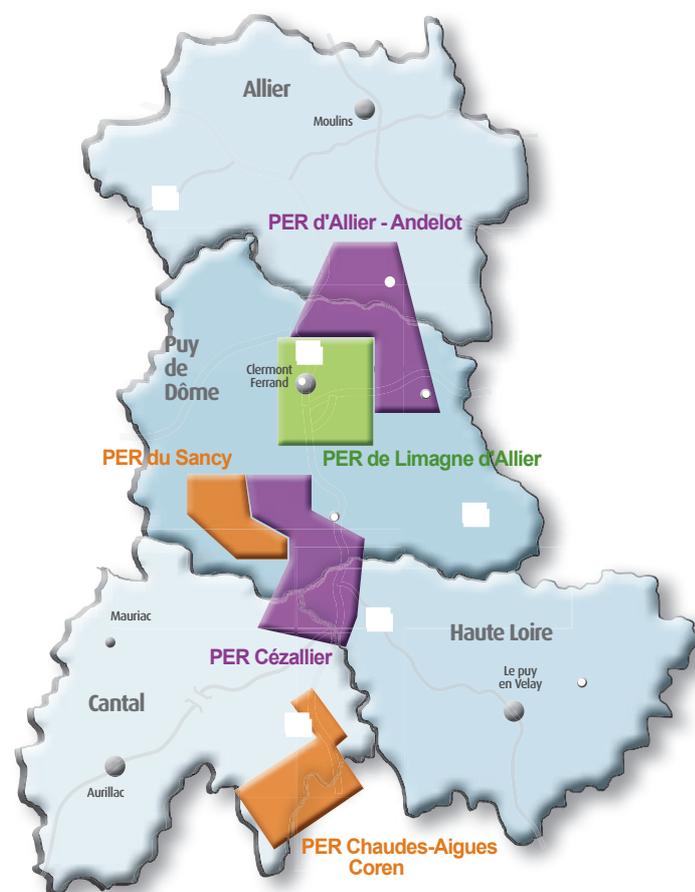
L'activité minière connaît un regain d'intérêt en Auvergne avec 5 nouvelles demandes de permis exclusifs de recherches de gîtes géothermiques à haute température (> 150°C) portés par deux opérateurs concurrents.

L'entente intervenue entre eux laisse subsister 3 périmètres distincts dont les instructions sont menées par la DREAL.

L'opération de mise en sécurité des terrils de Pontgibaud se poursuit avec la réalisation de l'étude faune-flore préalable aux travaux et le choix du maître d'œuvre qui est intervenu en 2012.

Le porter à connaissance des aléas miniers a été finalisé sur l'important bassin houiller de Brassac-Ste-Florine (63-43) avec la rencontre de tous les élus concernés.

La DREAL est intervenue en 2012 pour la prise en charge par l'État de 6 sinistres miniers dont un important ayant conduit à la ruine d'un immeuble de 5 logements à Ste-Florine.



804
sites industriels
soumis à autorisation
installation classée

213 carrières
8 SEVESO seuil haut
16 SEVESO seuil bas
20 soumis à quotas CO2
76 soumis à la directive
IPPC

29
inspecteurs
des installations classées

490
visites de sites

45
autorisations I.C.
(nouvelles et/ou extensions)
signées dont 21 carrières

9
infractions relevées

1
suspension
d'activité prononcée

14
plaintes traitées

71
barrages
de classe A, B ou C
suivis par la DREAL

18
inpestions
de barrages importants

3
demandes
de vidange de sécurité
(totale ou partielle)

65
industriels
contrôlés pour leurs ESP

8
visites
de surveillance des organismes
habilités en ESP

1 100 km
de canalisations
de transport de gaz naturel
(> 20 bars)

5 000 km
de canalisations
de distribution de gaz naturel

21
visites
de chantier suite à dommages
sur canalisations de gaz naturel



Risques technologiques

- ▶ approuver les PPRT de deux importants sites chimiques auvergnats,
- ▶ examiner les premières révisions quinquennales des études de dangers de sites SEVESO seuil haut et achever l'examen des études des SEVESO seuil bas,
- ▶ mener les actions d'inspection des sites SEVESO sur les thèmes de la prévention des risques liés au vieillissement des équipements et de la robustesse des barrières de sécurité,
- ▶ accompagner la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la prévention des endommagements de canalisations de gaz et contrôler son application,
- ▶ concentrer les actions de surveillance des ESP sur des secteurs à fort enjeux de sécurité,
- ▶ faire aboutir les actions, initiées en 2012, de renforcement de la sécurité des principaux barrages soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- ▶ proposer l'attribution de la concession hydroélectrique du barrage de Rochebut (03) et instruire le dossier de renouvellement de la concession hydroélectrique du barrage de Poutès (43).

Après-mines

- ▶ achever les porter à connaissance sur les risques miniers,
- ▶ participer à l'élaboration des plans de prévention des risques miniers (PPRM) de Doyet-Bézenet-Montvicq (03), du bassin de Brassac - Ste Florine (43-63) et de Pont du Château (63),
- ▶ coordonner et suivre les travaux de mise en sécurité des stockages de résidus de Pontgibaud (63),
- ▶ finaliser l'instruction des demandes de permis de recherches en géothermie.

Risques chroniques

- ▶ poursuivre la coordination des services en matière de lutte contre le bruit avec la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement et l'identification de zones nécessitant des travaux de résorption,
- ▶ instruire les plans de surveillance des émissions de gaz à effet de serre pour les 28 industriels concernés par la troisième période du système d'échange de quotas (2013-2020),
- ▶ assurer la mise en œuvre de la directive sur les émissions industrielles : identification des sites soumis et contrôle du respect des meilleures techniques disponibles,
- ▶ vérifier la bonne application de la nouvelle réglementation sur les pressings, en lien avec la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail et l'inspection du travail,
- ▶ finaliser la démarche «établissements sensibles» pour le lycée Einstein de Montluçon et engager les travaux de dépollution en aval du site Landis et Gyr de Montluçon en soldant les investigations sur les risques d'exposition aux polluants présents,
- ▶ dans les mines et les carrières vérifier les obligations à respecter sur le thème «circulation et travail en hauteur».

Risques naturels

Hydrométrie

Prévision des crues

La DREAL joue un rôle majeur dans les domaines des risques naturels et de l'hydrologie en Auvergne. En effet, elle pilote les actions de prévention des risques naturels en collaboration avec les directions départementales interministérielles. Les principaux risques naturels en Auvergne sont les inondations et les mouvements de terrain.

La DREAL assure un suivi continu des niveaux et débits des rivières et établit un état des lieux régulier pour répondre aux demandes de nombreux bénéficiaires.

Enfin, elle assure la prévision des crues sur le bassin de l'Allier en produisant quotidiennement les bulletins de vigilance et en alertant les services de gestion de crise.



Connaissance des cours d'eau Suivi des rivières de la région (hydrométrie)

Le suivi quotidien du niveau des cours d'eau et la connaissance experte de leur hydrologie est confiée à l'unité d'hydrométrie de la DREAL.

Pour assurer cette mission, l'équipe gère et réalise la maintenance préventive et curative de 120 stations de mesure des hauteurs d'eau ainsi que de 25 pluviomètres.

Par ailleurs, l'unité assure la gestion hydrométrique (production de données de débits à partir des données hauteurs-temps) de 100 stations. Cette mission implique notamment des interventions de jaugeage (903 jaugeages sur les stations en 2012) afin de compléter et de mettre à jour la courbe de tarage (qui relie la hauteur relevée à l'échelle et le débit au droit de la station).

L'unité d'hydrométrie assure également le contrôle de ces données, leur bancarisation et leur valorisation à travers :

- ▶ la bancarisation sur www.hydro.eaufrance.fr,
- ▶ la mise à disposition journalière des données sur un serveur dédié « Serveur Producteur » <http://spdiren.coliane.fr>,
- ▶ la rédaction et la diffusion du bulletin de suivi mensuel de la situation hydrologique de la région et la mise à jour du site Internet dédié <http://www.eaueauvergne.fr>.
- ▶ un grand nombre d'études d'expertise hydrologique (220 sites étudiés en 2012) permettant de fournir les informations nécessaires aux autres services de l'État concernés (notamment les services en charge de la police de l'eau) et de répondre ainsi aux sollicitations de collectivités territoriales, de bureaux d'études et de particuliers (le plus souvent pour l'estimation de débits de référence).

L'effort de modernisation du réseau de mesure s'est poursuivi en 2012 par le renouvellement de tout ou partie du matériel d'une vingtaine de stations. Par ailleurs, les procédures de mesures et de construction de la donnée hydrométrique ont été certifiées pour garantir la qualité des données à leurs nombreux utilisateurs.

Le service de prévision des crues (SPC) Allier

Le SPC de l'Allier a pour mission la surveillance d'environ 600 km de la rivière Allier (de Langogne à la confluence avec la Loire au Bec d'Allier) et de ses principaux affluents : Alagnon, Sioule et Dore. Il assure à ce titre une veille hydrométéorologique et évalue tous les jours le risque maximal pour les 24 prochaines heures sur les tronçons suivis. Cette information est publiée à travers une carte de vigilance de crue mise à jour deux fois par jour qui est consultable sur le site internet

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

Lors d'événements hydrométéorologiques, le SPC prépare en outre des bulletins de prévision indiquant le déroulement attendu de la crue (hauteur maximale prévue des eaux, estimation de l'heure du pic de crue...) et transmet cette information aux services de gestion de crise.

En 2012, le bassin de l'Allier a été placé en vigilance de niveau jaune ou supérieure durant 24 jours, dont une vigilance de niveau orange pour un épisode intense fin mai sur la Dore. Cet événement hydrométéorologique a mobilisé fortement les prévisionnistes et les hydromètres.

L'année 2012 a également été consacrée au renforcement de la procédure de vigilance qui est désormais certifiée dans le cadre de la démarche Qualité.



Coordination des actions de prévention des risques naturels

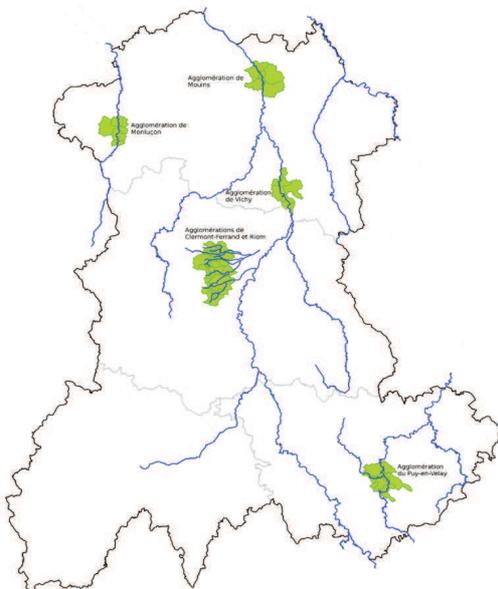
La DREAL fait connaître, coordonne et promeut les politiques relatives aux risques, les actions de prévention (réglementation, information préventive, études et travaux de prévention) des différents risques naturels, opérées par les directions départementales des territoires (DDT).

En 2012, elle s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la directive européenne Inondations à travers :

- ▶ la sélection des territoires présentant les plus forts enjeux, sur lesquels des efforts importants pour prévenir le risque seront concentrés au cours des prochaines années,
- ▶ l'organisation de la phase d'actualisation de la connaissance sur ces territoires.

La DREAL a également une action significative de diffusion des connaissances à destination de différents publics : services de l'État (notamment de l'Éducation nationale pour une sensibilisation des publics scolaires), collectivités territoriales, professionnels, grand public (par exemple, sur le diagnostic de vulnérabilité des entreprises, en collaboration avec l'Établissement public de la Loire).

Elle exerce à ce titre un rôle d'animation et de tête de réseau pour plusieurs autres risques naturels, notamment à travers le club Risques qui réunit les différents acteurs de la gestion des risques et de la prévention sur la région.



2013 Perspectives

- ▶ La directive Inondations sera au cœur de l'année 2013 : DDT et DREAL termineront l'actualisation de la cartographie de l'aléa et du risque sur les territoires sélectionnés en 2012, pour permettre la définition des actions de prévention du risque les plus pertinentes dans les années à venir. Par ailleurs, deux territoires travaillent à l'élaboration de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) avec l'appui des services de l'État.
- ▶ L'unité d'hydrométrie continuera le suivi fin des niveaux et débits de nos rivières pour répondre aux besoins multiples de ses bénéficiaires, acteurs privés et publics. Elle sera appuyée par l'équipe de maintenance qui assure le bon fonctionnement des stations.
- ▶ Pour sa part, le SPC terminera la mise en place d'un modèle hydraulique de prévision sur la rivière Allier et consolidera les outils et procédures de vigilance et de prévision mis en place en 2012.

chiffres clefs

17
agents

gestion de
100
stations hydrométriques

gestion de
54
stations de suivi thermique des cours d'eau (couplées aux stations hydrométriques)

maintenance de
120
stations hydrométriques

maintenance de
25
stations pluviométriques

20
stations
fiabilisées ou modernisées
(en tout ou partie)

903
jaugeages

240
expertises
de débits (module ou QMNA5, débit d'étiage) dont **20** portant sur des débits de crues décennales et centennales

25
études
en vue d'arrêt de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

8
tronçons
réglementaires de prévision des crues sur environ 600 km

24
jours
de vigilance jaune

268
communes
ayant un PPR approuvé



Eau et milieux aquatiques

La politique de l'eau repose sur l'interaction entre les services de l'État, les collectivités, les usagers de l'eau (professionnels, consommateurs, ...) et les associations.

Le rôle de la DREAL Auvergne est de coordonner, animer, piloter tous ces intervenants afin d'obtenir une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre sur l'eau.

2012 Bilan

Dans le domaine de l'eau, l'année 2012 a été marquée par la parution de deux arrêtés importants :

- ▶ la révision du classement des cours d'eau sur le bassin Loire-Bretagne, le 10 juillet 2011,
- ▶ la révision des zones vulnérables à la pollution des nitrates d'origine agricole, le 21 décembre en Loire-Bretagne et le 31 décembre en Adour-Garonne.

Classement des cours d'eau et continuité des cours d'eau

La révision du classement des cours d'eau est l'accomplissement d'un travail de longue haleine commencé deux ans plus tôt et qui a mobilisé tous les acteurs dans le cadre d'une concertation très large.

La DREAL Auvergne a pris une part active dans ce travail piloté par la DREAL de bassin, et qui s'est traduit par la publication de deux listes :

- ▶ la liste 1 sur laquelle les nouveaux ouvrages sont interdits
- ▶ la liste 2 sur laquelle les ouvrages existants ont 5 ans pour se mettre aux normes.

voir le site de la DREAL de bassin

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/procedure-de-classement-l-214-17-r265.html>

Toutefois, sans attendre ce classement, le travail sur l'aménagement d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique s'est poursuivi, en association avec les partenaires financiers.

Nitrates et pollutions diffuses

La révision des zones vulnérables a nécessité une concertation importante avec la profession agricole, dans un contexte de contentieux communautaire.

Pour la région Auvergne, le nombre de communes en zone vulnérable a baissé de 3 % mais désormais les quatre départements de la région sont concernés avec l'intégration de la Haute-Loire (5 communes) et le Cantal (1 commune).

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/revision-des-zones-vulnerables-r380.html>

La DREAL, par son expertise en hydrogéologie et les mesures qu'elle produit, a contribué activement à ce travail. Sur le même sujet, la DREAL et la DRAAF Auvergne ont co-piloté les travaux du groupe régional d'experts nitrates (GREN) qui ont conduit à la signature le 30 août 2012 de l'arrêté sur le référentiel régional de fertilisation azotée.

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Après le SAGE Dore, c'est le SAGE Sioule qui a reçu l'approbation du comité de bassin, et pour ces deux SAGE, l'enquête publique, dernière étape avant l'arrêté préfectoral, a été lancée en fin d'année 2012.

2013 Perspectives

SDAGE

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) entrent dans une étape importante, qui va fortement mobiliser la DREAL, avec plusieurs chantiers majeurs :

- ▶ révision de l'état des lieux,
- ▶ révision des SDAGE et programmes de mesures en cours, pour passer à des SDAGE 2016-2021.

Laboratoire d'hydrobiologie

Une circulaire du 31 décembre 2012 rappelle l'importance pour une DREAL de disposer d'un laboratoire d'hydrobiologie, pour apporter une expertise visant à garantir la bancarisation de données de bonne qualité sur l'appréciation de l'état des eaux. Le laboratoire de la DREAL s'inscrit dans la logique de cette circulaire, avec la poursuite de ses activités sous accréditation, un appui renforcé aux agences de l'eau pour le contrôle des prestataires, et en lien avec les DDT un suivi des cours d'eau pour lesquels on manque de données.

Pollutions diffuses

Suite à la révision des zonages, et dans l'attente d'une condamnation probable de la France par la Cour de justice de l'Union européenne début 2014, la DREAL a la charge de préparer le programme d'actions régional, en association avec la DRAAF, les DDT et la profession agricole.

Concernant les phytosanitaires, les travaux du groupe Phyt'auvergne (co-piloté avec la DRAAF) vont se poursuivre (<http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr>).

SAGE

L'actualité des SAGE sera également très riche en 2013 avec :

- ▶ la signature attendue des arrêtés d'approbation des SAGE Sioule et Dore,
- ▶ le travail de rédaction des SAGE Allier aval, Cher amont et Loire amont.

Gestion quantitative

Deux études importantes lancées par la DREAL en 2012 vont voir leur achèvement :

- ▶ définition des volumes prélevables sur le périmètre des SAGE haut Allier et Allier aval, pour faire un état de la ressource et alimenter la rédaction des deux SAGE concernés,
- ▶ étude sur les nappes profondes du département de l'Allier afin de préciser les potentialités de ces aquifères actuellement sollicités par l'irrigation et compléter les volumes prélevables pour les eaux souterraines dans le cadre de la démarche de l'organisme unique.



Nature et biodiversité

La DREAL Auvergne assure, sur le territoire régional, la mise en œuvre des politiques nationales de la nature et de la biodiversité en agissant directement ou en s'appuyant sur un réseau de partenaires pour améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats, assurer leur protection, leur gestion en harmonie avec un développement durable du territoire.



Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de l'élaboration du SRCE avec les acteurs du territoire. Parmi les événements marquants on notera :

- ▶ la concertation du prédiagnostic des continuités écologiques dans les 9 régions naturelles que compte l'Auvergne. Les réunions ont réuni au total près de 300 acteurs du territoire. Elles ont permis de sensibiliser à la préservation des continuités écologiques et de définir collectivement des enjeux de préservation des milieux naturels,
- ▶ l'élaboration collective du projet de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques constitutifs de la trame verte et bleue au cours de 7 réunions techniques,
- ▶ le lancement de la procédure d'évaluation environnementale visant à évaluer l'impact du SRCE sur l'environnement et à s'assurer de la portée effective du SRCE.

Espèces menacées

Plusieurs déclinaisons régionales de plans nationaux d'actions ont été validées en 2012 (odonates, sonneur à ventre jaune et moule perlière). Par ailleurs, la rédaction de la déclinaison du plan en faveur des pies-grièches (pie-grièche grise et pie-grièche à tête rousse) a été engagée.

Afin de rappeler l'importance de ces outils et notamment leur nécessaire prise en compte dans les différents projets de territoires, une journée d'informations et d'échanges sur les espèces aquatiques bénéficiant d'un plan national d'actions en Auvergne a été organisée en juin 2012 et a permis de mobiliser plus de 80 participants, acteurs de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques.

Dans un souci de mieux connaître et de mieux évaluer l'état de conservation des espèces, la DREAL a souhaité soutenir plusieurs initiatives visant à l'élaboration de listes rouges régionales. La liste rouge de la flore vasculaire (trachéophytes), dont l'élaboration a été coordonnée par le conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC), a été validée en décembre 2012. Compte-tenu de la responsabilité de l'Auvergne pour la conservation de la bryoflore (mousses et hépatiques), la DREAL a également souhaité soutenir un projet ambitieux de liste rouge régionale des bryophytes.

Attendue pour le premier trimestre 2013, cette liste

– dont l'élaboration a été confiée au CBNMC – sera l'une des premières validées en France sur la base des critères Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) adaptés aux territoires régionaux. Afin d'éclairer les experts et naturalistes régionaux sur la méthodologie d'élaboration de l'UICN, la DREAL Auvergne, en collaboration avec la DREAL Limousin, a organisé en octobre une rencontre avec deux experts du comité français de l'UICN.

Outre ces actions, la DREAL a initié ou soutenu en 2012 plusieurs études visant à améliorer la conservation et la connaissance des espèces menacées. A titre d'exemple, on peut citer l'étude commandée par la DREAL au groupe mammologique d'Auvergne (GMA) pour préciser l'aire de répartition régionale du muscardin, micro-mammifère inféodé aux paysages bocagers dont l'état des connaissances régionales demeuraient très lacunaires.





Natura 2000

gestion et pilotage du réseau	nombre de copils réunis	52
	nombre de docobs validés	3
	nombre de révisions de docobs validées	5
	nombre de participants au séminaire régional organisé par la DREAL en juin 2012 en Haute-Loire	55
contractualisation et engagements financiers	nouvelles surfaces engagées en charte	6 182 ha
	nombre de chartes signées	68
	surface totale engagée en charte en Auvergne	8 245 ha
	nombre de contrats Natura 2000 engagés	10
	montant engagé dans les contrats Natura 2000	236 500 €
	dont part de l'État	191 754 €
	nombre de sites Natura 2000 ouvert aux MAEt	15
surfaces engagées en MAEt à partir de 2012	2 381 ha	

chiffres
2012

Le dispositif charte monte en puissance, notamment avec l'engagement des surfaces gérées par l'ONF. Le dispositif mesures agro-environnementales (MAEt) se montre toujours aussi attractif et des priorisations ont dû être faites dans un cadre budgétaire contraint.

Il est à prévoir que la non reconduction, par manque de crédits en Auvergne, des premiers contrats MAEt arrivant à terme fragilisera le dispositif prévu dans la programmation 2014-2020.

La DREAL a préparé la reconfiguration des sites linéaires (rivières à moules perlières, écrevisses à pattes blanches, loutres), avec la proposition de préfets coordonnateurs et la rencontre de plusieurs collectivités pour favoriser l'émergence d'un portage local (en lien avec les outils contractuels dans le domaine de l'eau). Les discussions se sont poursuivies sur l'Ance du Nord entre les collectivités, les représentants

des exploitants agricoles et les services de l'État. Une étude de simulations des propositions de périmètres et de contrats a été réalisée sur deux exploitations volontaires par un bureau d'études, notamment pour évaluer les conséquences en terme d'autonomie fourragère.

2012 a vu la signature des 4 arrêtés départementaux fixant la liste des plans et projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 en complément de liste nationale établie par le décret du 9 avril 2010.

En parallèle, la DREAL a piloté la rédaction d'une fiche de synthèse pour chacun des sites Natura 2000 de la région.

Ces fiches qui précisent les enjeux propres à chaque site faciliteront l'appropriation par les porteurs de projets de la rédaction du document d'évaluation des incidences de leur projet.

Espèces exotiques envahissantes

En 2012, la DREAL a missionné le conservatoire des espaces naturels d'Auvergne pour produire une première liste régionale de référence de la faune exotique envahissante. Cette première liste a fait l'objet d'une présentation en décembre 2012 auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la conservation et la gestion de la biodiversité.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les agents de l'État aux problèmes générés par les espèces exotiques envahissantes, deux journées de formation ont été organisées et ont permis de mobiliser 25 agents des DDT, ONCFS, DIR Massif central et DREAL.

Espèces protégées

Les dossiers d'autorisation de dérogations à la protection d'espèces, c'est :

- ▶ **12** dossiers dont 5 ont fait l'objet de la mise en œuvre de mesures compensatoires aux impacts sur les habitats des espèces concernées, dans le cadre d'études, de suivis ou d'aménagements,
- ▶ **29** autorisations sous forme d'arrêté préfectoral délivrées à des fins scientifiques ou d'inventaires.

Le nombre de demandes de certificats pour l'importation et le transport d'espèces sauvages et leurs produits (CITES) est encore en forte augmentation :

- ▶ **1 217** demandes ont été instruites par la DREAL en 2012, dont 55 demandes refusées ; des actions judiciaires sont en cours (*1 parc animalier / 1 particulier*).

Observatoire et système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

S'appuyant sur le travail d'un étudiant en master, la DREAL Auvergne a initié une étude de faisabilité d'un observatoire régional de la biodiversité. Cette étude a notamment mis l'accent sur une attente forte des acteurs en terme de partage et de diffusion de l'information naturaliste (SINP) et de valorisation de cette information sous forme d'indicateurs de suivi de la biodiversité.



Concernant le déploiement régional du SINP, une première réunion de présentation et d'échanges sur ce projet a été organisée en février 2012 en collaboration avec l'IRSTEA de Montpellier.

Le projet de protocole national a été débattu avec les principaux producteurs régionaux de données naturalistes en décembre 2012 dans la perspective d'un déploiement opérationnel du SINP fin 2013.

S'agissant de la production d'indicateurs régionaux, l'objectif est de pouvoir produire d'ici fin 2013 un premier « état de santé » de la biodiversité régionale. Dans ce cadre, en collaboration avec la LPO Auvergne et le pôle statistiques de la DREAL, un travail de déclinaison régionale de deux indicateurs nationaux est en cours de finalisation (suivi temporel des oiseaux communs et des papillons de jardin).

Début 2013, la DREAL devrait s'appuyer sur une étude confiée à un étudiant en master (en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle) pour dresser ce premier état des lieux.

2013 Perspectives

- ▶ Clarifier la répartition des missions entre le niveau régional et le niveau départemental dans le domaine de la nature.
- ▶ Poursuivre l'élaboration avec le conseil régional du SRCE.
- ▶ Poursuivre le travail de déploiement du système d'information sur la nature et identifier un premier jeu d'indicateurs dans le cadre du déploiement progressif de l'observatoire régional de la biodiversité.
- ▶ Poursuivre les travaux initiés sur les listes rouges régionales en privilégiant les groupes d'espèces les moins connues.
- ▶ Poursuivre le travail d'animation régionale sur les espèces exotiques envahissantes en particulier en organisant à titre expérimentale la remontée d'informations via le réseau de partenaires sur la tortue de Floride et le raton laveur.
- ▶ Poursuivre l'animation du réseau des acteurs Natura 2000 dans la phase transitoire vers le nouveau dispositif de financement européen et en contribuant à la finalisation des secondes listes locales pour l'évaluation des incidences (régime propre) ; poursuivre la finalisation des Docobs des sites linéaires dans le cadre du redécoupage des sites par sous-bassins et en préparant le transfert aux collectivités.
- ▶ Identifier en lien avec le CSRPN la méthodologie et l'organisation permettant la mise à jour en continu des ZNIEFF.

Transports et déplacements



La DREAL Auvergne est chargée de la mise en oeuvre des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- ▶ Décliner la politique des transports post Grenelle et européenne avec les opérateurs (RFF, SNCF, ...) et les autorités organisatrices des transports (AOT).
- ▶ Suivre les trains d'équilibres du territoire sous l'autorité du ministère des Transports suite à la convention signée entre l'État et la SNCF le 13 décembre 2010.
- ▶ Piloter les opérations ferroviaires : contrat de projets État-région (CPER), plan rail, programme gares, LGV, pôles d'échanges inter-modaux.
- ▶ Réaliser des études pour la connaissance, l'analyse des besoins actuels et futurs, l'évaluation des impacts territoriaux, environnementaux et socio-économiques de la mobilité des personnes et des biens.
- ▶ Développer et promouvoir la complémentarité modale et les «engagements Grenelle» auprès des logisticiens et transporteurs de fret (charte CO2, opérateurs ferroviaires de proximité, dispositif de l'écotaxe poids lourds...).
- ▶ Participer aux réflexions de planification locale des déplacements interfacées avec la cohésion sociale, la promotion de la ville durable et de l'accessibilité des territoires ruraux et de montagne.
- ▶ Promouvoir l'évolution de la mobilité vers les modes doux, les transports collectifs et les pratiques de partage par la participation à la coopération entre AOT orientée vers l'intermodalité.
- ▶ Assurer la coordination de la politique 1 % paysage et développement sur les axes A75, N7, N79 et N88.

Poursuite des études sur le projet de ligne à grande vitesse

>> Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (POCL)

La DREAL Auvergne apporte un appui technique au préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur du projet.

Après le débat public qui s'est déroulé en 2011, le comité d'administration de RFF a décidé, le 7 juin 2012, d'étudier les conditions de la poursuite du projet par une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique.

Cette étape, d'une durée d'environ un an, doit permettre d'approfondir certains sujets socio-

économiques, environnementaux et de desserte du projet, en étudiant les adaptations possibles, sur la base des scénarios «Ouest» et «Médian» associés à la variante Roanne.

Ces études sont menées sous l'égide d'un comité de pilotage avec différentes instances de concertation (des ateliers techniques, des ateliers citoyens, une commission pour les élus). La DREAL Auvergne participe au suivi et aux avancées de ces différentes instances qui vont se poursuivre sur l'année 2013.

Travaux ferroviaires

L'État participe, au côté de la Région et de RFF, à la modernisation et à la rénovation du réseau ferroviaire en Auvergne à hauteur de:

- ▶ **64 M€** sur 171 M€
au titre du CPER 2007 - 2013
- ▶ **60 M€** sur 213 M€
au titre du plan rail 2009 - 2013

L'ensemble des crédits attribués au plan rail Auvergne a d'ores et déjà été engagé, ce qui prouve la nécessité et l'efficacité d'un tel programme.

Ce sont près de 78 M€ qui ont été investis en 2012 pour le plan rail Auvergne :

- ▶ sur **Arvant - Le Puy** : après les travaux de régénération du tunnel de Fix, réalisés en 2009, des travaux de modernisation des installations de voie et de remise à niveau des ouvrages d'art et des ouvrages en terre ont été exécutés en 2012, à hauteur de 25,5 M€ (CPER : 16,5 M€ - Plan Rail : 9 M€)
- ▶ sur **Langeac - Langogne** : comme chaque année depuis 2009 et jusqu'en 2013, la coupure de deux mois a permis de réaliser des travaux de régénération sur les tunnels, d'améliorer la voie, et de poser des filets protecteurs contre la chute de rochers pour un montant de 3 M€
- ▶ sur **Aurillac - Figeac** : cette ligne a fait l'objet de travaux très importants sur la voie, les ouvrages d'art et les ouvrages en terre, très nombreux sur cette ligne, pour un montant de 28,7 M€
- ▶ sur **Clermont - Volvic** : travaux de même nature que ceux d'Aurillac/Figeac s'élevant à 14,2 M€
- ▶ des travaux ont également été réalisés sur les lignes **Volvic - Le Mont Dore** (montant : 1,5 M€), **Riom - Enval** (0,4 M€) et **Vichy - Puy-Guillaume** (4,5 M€) dans le cadre du volet fret du plan rail.



Les travaux engagés au titre du CPER 2007-2013 se sont poursuivis en 2012 sur Clermont-Paris, afin de permettre une augmentation de la vitesse à 200 km/h (au lieu de 160 km/h) sur certaines sections, dans le courant de l'année 2013. L'enveloppe globale est de 27,6 M€ au titre du CPER.

De la même manière, sur le périurbain clermontois, des travaux d'amélioration de l'offre ferroviaire se sont poursuivis jusqu'à mi-2012 avec notamment des travaux de signalisation et d'aménagement des gares. L'enveloppe globale est de 13,36 M€ au titre du CPER.

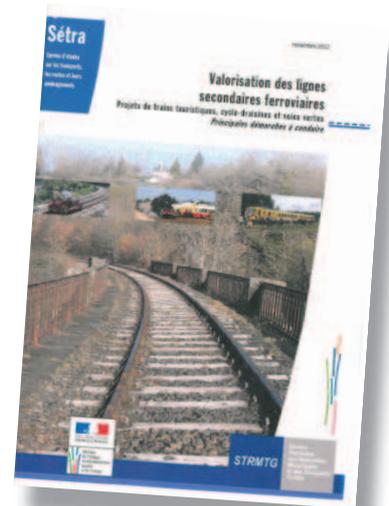
Appui à la valorisation du réseau ferroviaire secondaire

L'Auvergne dispose d'un réseau ferroviaire de 1 568 km de lignes dont près de 1 000 km de lignes à faible trafic.

Souvent de qualité et situées dans un bel environnement, ces infrastructures représentent un témoignage du riche passé ferroviaire français.

Elles suscitent en maints endroits des projets de développement d'activités touristiques (trains touristiques, vélos rails...) et/ou de micro-fret avec l'appui plus ou moins important de collectivités locales.

Un guide national, édité en novembre 2012 par le Service d'Études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements suite à l'étude lancée en 2010 par la DREAL Auvergne, a suscité un vif intérêt et a été salué unanimement par les spécialistes du milieu ferroviaire depuis sa parution.



Pôles d'échanges intermodaux (PEI)

L'État, au titre du contrat de projets État-région 2007-2013, est financeur des PEI de Moulins, de Clermont-Ferrand et du Puy-en-Velay à hauteur de 3 M€.

Le PEI de Moulins, mis en service en 2012, a bénéficié d'une contribution de l'État de 1 077 396 € sur un montant total de 7 895 744 €.

Le PEI de Clermont-Ferrand, dont les travaux doivent débuter en avril 2013 pour une mise en service en juin 2014, donne lieu à une participation de l'État de 1 202 604 € sur un montant total de 17 107 731 €.

Pour le PEI du Puy-en-Velay, dont les travaux ont débuté en juin 2012 et devraient s'achever en 2014, l'État contribue à hauteur de 720 000 € sur un montant total de 13 462 123,82 €.

Les 4èmes partenariales du transport pour refléter des perspectives de la transition écologique

Depuis 2005, L'Observatoire Régional des Transports Auvergne, structure informelle copilotée par la DREAL et la CCI Auvergne, organise les "partenariales du transport" qui réunissent tous les acteurs du monde des transports sur une thématique particulière. Objectif : offrir aux professionnels et usagers des transports un espace d'informations et d'échanges autour d'exposés techniques, de tables rondes...

En 2012, ces 4èmes rencontres ont été consacrées à la "logistique durable" qui doit répondre à un réel défi : réduire l'impact des activités transport et logistique dans un contexte de contraintes économiques, environnementales et sociales tout en optimisant l'ensemble de la chaîne logistique et en répondant aux attentes des consommateurs.

Organisée à l'IUT d'Allier de Montluçon, avec le concours du département gestion logistique et transport, cette manifestation était jumelée cette année, avec la 1ère Journée du transport et de la logistique de l'Allier, à l'initiative du Comité d'Expansion Économique de l'Allier.

Les échanges et débats ont porté sur les enseignements des études pilotées par le pôle transports et mobilité durables de la DREAL :

- ▶ le sujet des impacts des modes de gestion des supports-palettes sur le développement durable a mis en exergue une fois de plus les difficultés nées de la gestion de ces différents supports mais a permis de repositionner la démarche environnementale au cœur des décisions du choix de ces modes de gestion,
- ▶ l'identification des potentialités de mutualisation de la logistique en Auvergne a permis d'analyser les situations logistiques des principales filières auvergnates et de mesurer les atouts, les freins et les besoins des entreprises.

Cette journée a également permis de dresser le bilan des 34 transporteurs routiers de marchandises de la région, engagés dans le dispositif "Objectif CO2", démarche volontaire et responsable, qui vise par des actions concrètes, à réduire les émissions de dioxyde de carbone (politique co-animée par l'ADEME et la DREAL Auvergne).





Lancement de la politique 1 % paysage et développement sur le contournement du Puy-en-Velay

L'aménagement de la RN 88 à 2 x 2 voies, entre l'échangeur du Monteil et le raccordement aux Baraques, est entré dans sa phase de réalisation en 2010. Selon les modalités définies par la circulaire du 31 mars 2005 relative à la politique 1 % paysage et développement, la N88 est rendue éligible de droit aux subventions allouées dans le cadre de cette démarche.

Démarche de projet partenariale, participative, itérative, (État, représentants des collectivités publiques et acteurs sociaux-économiques locaux concernés), elle repose sur la concertation pour définir des objectifs partagés nécessaires pour maîtriser les effets induits par l'infrastructure, tout en promouvant les valeurs naturelles, culturelles, fonctionnelles, esthétiques et émotionnelles des paysages et leur évolution qualitative.

Elle vise à encourager l'émergence de projets au profit d'une attractivité territoriale renforcée, favorable au développement économique et touristique, cohérent, durable et soutenable.

1,4 M€ de contributions possibles de l'État sont allouées à cette opération. La recherche d'un prestataire extérieur, en charge de l'élaboration du dossier d'axe, a été lancée en fin d'année 2012.

Développement et renforcement du réseau Village étape

Concept de la politique 1 % paysage et développement, la DREAL Auvergne coordonne et anime cette démarche sur les axes A75, N7, N79 et N88. Aussi, elle procède à l'instruction de l'ensemble des dossiers de candidatures et de renouvellement du label.

En 2012, la commune de Montmarault (N79 - 03) s'est vue remettre un accord positif de la commission nationale des villages-étapes, pour l'obtention du label. Il en a été de même pour les dossiers de renouvellement des communes de Lapalisse (RN7 - 03) et La Canourgue (A75 - 48), labellisées de nouveau pour 5 ans.

Ce sont désormais 32 communes qui composent le réseau Village étape.

Vers une structuration des associations de promotion de l'A75

La multiplicité des structures (Perles vertes, Itinéraires de découverte, Villages-étapes) engendrait des résultats "dilués" et diffus, qui par conséquent entraînait une faiblesse et une fragilité de ces associations.

Aussi, sur l'initiative du centre de ressources et de développement de l'A75, une démarche de valorisation collective permettant l'articulation des dispositifs et la mise en exergue de leur complémentarité a été recherchée.

L'objectif était d'inciter ces associations à s'organiser collectivement et à développer et mettre en oeuvre une démarche de coopération basée sur une stratégie touristique revisitée. L'enjeu de cette structuration est bien d'instaurer une politique d'animation cohérente afin d'asseoir la viabilité et la reconnaissance des acteurs, sur le long terme.

La DREAL Auvergne a donc accompagné cette démarche tout au long de l'année 2012 et l'association Via75 sera effective dans le courant du 1er trimestre 2013.

2013 Perspectives

- ▶ Assurer la programmation ferroviaire (études et travaux) du CPER et du plan rail Auvergne.
- ▶ Poursuivre l'implication de la DREAL dans le projet de LGV POCL.
- ▶ Assurer les missions liées à la compétence de l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire et participer aux instances régionales de concertation pour les gares.
- ▶ Assurer le suivi de la réalisation des pôles d'échanges intermodaux du Puy-en-Velay et de Clermont-Ferrand.
- ▶ Accompagner les démarches de ses partenaires (observatoire des déplacements du Grand Clermont, coordination des 13 autorités organisatrices des transports d'Auvergne,...), notamment participer à l'exploitation de l'enquête ménages déplacements, menée en 2012 sur le bassin de vie Vichy-Clermont-Fd -Thiers-Issoire-Brioude en lien avec la perspective de mise en place d'un pôle métropolitain.
- ▶ Mener à bien le programme d'études transports et déplacements (suite logistique collaborative).
- ▶ Poursuivre, dans le cadre de l'ORT, les signatures de la charte "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent" et accompagner la mise en oeuvre de l'écotaxe poids lourds (2ème semestre) sur le réseau routier.
- ▶ Assurer la coordination de la politique 1 % paysage et développement (focus sur la N88 au Puy-en-Velay).

Sécurité routière

Contrôle des transports

Contrôle des véhicules

Le pôle contrôles, sécurité routière et défense de la DREAL Auvergne est chargé de la réglementation et du contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs ainsi que du contrôle technique des véhicules. Le pôle anime par ailleurs la politique régionale de sécurité et d'éducation routières.

Concrètement, les équipes du pôle :

- ▶ contrôlent les entreprises de transport ainsi que les véhicules de transports circulant en région
- ▶ surveillent les centres de contrôle technique des véhicules pour vérifier que ceux-ci présentent une qualité optimale au regard des exigences de sécurité routière
- ▶ animent la politique de sécurité routière au niveau régional
- ▶ veillent à l'application de la réglementation relative aux transports routiers et aux organismes de formation pour le transport routier.



Contrôle des transports terrestres

Contrôle sur route	Véhicules contrôlés	3256	<i>en infraction</i>	<i>véh. pesés</i>
	Français	1407	10 %	1136
	Étrangers	1956	18 %	375
Contrôle en entreprises		96 entreprises contrôlées		

Registre des entreprises de transports

Entreprises figurant au registre des transporteurs au 31.12.2012

Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	
936	176	127	218	415	Marchandises
76	12	7	16	41	Commissionnaires
636	92	100	138	306	Voyageurs

Nbre de titres de transports délivrés en 2012 en Auvergne

	Licences délivrées	Copies conformes délivrées
Licence communautaire Marchandises	284	4032
Licence de transport intérieur Marchandises	170	504
Licence communautaire Voyageurs	17	704
Licence de transport intérieur Voyageurs	265	381

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier

4 des 8 centres de formation agréés en Auvergne pour dispenser les formations initiales minimales obligatoires (FIMO) et les formations continues obligatoires (FCO) des conducteurs du transport routier ont fait l'objet de visites de contrôles.

Sécurité routière

► L'observatoire régional de sécurité routière (ORSR)

L'ORSR publie sur le site internet de la DREAL Auvergne :

- un bilan mensuel de la sécurité routière élaboré à partir de l'indicateur « ATB » (accidents, tués, blessés) transmis par les forces de l'ordre.

	2011	2012	Évolution	%
accidents	1 299	1 241	- 58	- 4%
tués	125	79	- 46	- 37%
bléssés	1 589	1 763	174	11%

- le bilan annuel de la sécurité routière en Auvergne. Outre une analyse statistique comparée entre la France et l'Auvergne, ce bilan présente l'évolution de chacun des départements auvergnats avec l'année précédente.

► Le pôle d'appui sécurité routière d'Auvergne (PASR)

Le PASR Auvergne a poursuivi les actions de formation et acquisition de compétences pour les 13 intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et les enquêteurs "enquête comprendre pour agir" (ECPA) de la Haute-Loire.

Face à l'augmentation du nombre d'accidents impliquant les jeunes de moins de 24 ans, la DREAL Auvergne a organisé un stage d'une journée post-permis. Au cours de cette journée, les jeunes conducteurs ont pu améliorer

leurs automatismes et leur réaction devant un événement imprévu lors de la conduite d'une voiture (traversée d'un piéton, véhicule arrêté sur la chaussée...).

Par ailleurs, s'est tenu pour la deuxième fois l'Auvergne Moto Tour financé par la DREAL Auvergne, la DREAL Rhône-Alpes et les coordinations de chaque département auvergnat. Plus de 150 motards sont venus de toute l'Auvergne et de Rhône-Alpes, voire de la région parisienne.

► L'éco-conduite et la prévention des risques routiers professionnels

Les actions d'éco-conduite et de prévention des risques routiers professionnels, initiées en 2011, ont été reconduites : sensibilisation des agents à l'éco-conduite et actualisation de leur connaissance du code de la route.

► Le contrôle technique des véhicules

La cellule a effectué 33 visites de surveillance de centres de contrôle technique pour véhicules légers (29 centres) et véhicules lourds (4 centres), 78 contrôles de supervision (sur l'activité des contrôleurs de véhicules lourds) et 738 réceptions de véhicules à titre isolé, toutes réalisées dans un délai inférieur à 30 jours.

► Défense

En collaboration avec la DREAL Rhône Alpes, la DREAL Auvergne a participé à l'organisation de formation sur le thème « Crise et Énergie » (crises liées à l'approvisionnement en électricité, en gaz ou en hydrocarbure).

Par ailleurs, le plan intempérie Massif central (PIMAC) a été intégré, à l'automne 2012, au plan intempérie Rhône-Alpes Auvergne (PIRAA) sous le nom de secteur Croix Autoroutière Auvergne.

2013 Perspectives

Contrôle technique des véhicules

- 40 contrôles de centres de VL
- 4 contrôles de centres de PL
- 105 supervisions de contrôleurs techniques de PL.

Registre des entreprises de transports

Application des dispositions spécifiques concernant les entreprises de transport qui ne remplissent pas la condition de capacité financière exigée par les textes.

Contrôle des transports terrestres

- Objectifs de contrôles identiques à 2012 par an et par contrôleur : 1 500 journées de travail contrôlées en entreprises et 6 000 journées de travail contrôlées sur route.
- Déploiement de nouvelles missions de contrôle (contrôle technique routier et éco-taxi) dont les modalités opérationnelles de mise en oeuvre restent aujourd'hui à préciser.

Sécurité routière

Animation du réseau régional : actions de formation notamment.

Défense

- Participation à l'élaboration d'actions de formation : « Crise et Biodiversité »...
- Conforter le rôle de coordination de la DREAL lors d'une crise à l'échelle régionale.



Routes Nationales

Au sein de la DREAL Auvergne, le service maîtrise d'ouvrage (SMO) assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement routier. Ces opérations d'aménagement du réseau routier national non concédé ont pour objectifs de fluidifier la circulation, de renforcer la sécurité des usagers et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Le SMO est chargé, pour chaque opération, de la définition progressive du programme puis de sa mise en œuvre (fonctionnalités de l'infrastructure, coût et délai de réalisation), depuis les études préalables jusqu'à la mise en service.

Il pilote les phases de concertation, la réalisation des études, les procédures réglementaires (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau et les milieux naturels, ...) et foncières (enquête parcellaire ...), la programmation des travaux, leur financement et le mode de dévolution (marchés publics).

Il s'appuie sur différents maîtres d'œuvre, principalement trois services d'ingénierie routière (SIR) positionnés respectivement au sein de la DIR Massif central, de la DIR Centre Est et de la DIR Méditerranée. Le Centre d'Études Techniques de l'Équipement assure aussi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et réalise différentes études.

Le programme de modernisation des itinéraires routiers (PdMI) validé le 3 décembre 2009 a fixé pour la période 2009-2014 les objectifs et les financements sur le réseau routier national en Auvergne. Ce programme s'élève à 272,19 M€.



RN 7 **Aménagement entre St-Prix et la** **limite du département de la Loire**

Ce chantier, interrompu depuis fin 2010 à l'issue des travaux de terrassement, a repris en septembre 2012 avec la réalisation des couches de chaussées. Ce chantier représente la mise en œuvre de 200 000 tonnes de matériaux bitumineux en 4 couches.

RN7 – Déviation de Varennes-sur-Allier

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN 7 permet le contournement de Varennes-sur-Allier par l'ouest depuis Chazeuil (RD 46) jusqu'à la RN 209.

Les fouilles archéologiques ont été réalisées en 2011.

La procédure Conseil national de la protection de la nature (CNP) menée aussi en 2011 a conduit à la définition de prescriptions environnementales dans le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de terrassement. Ces éléments constituent un enjeu majeur dans la réalisation de l'opération.

La procédure d'appel d'offres déclarée sans suite, a dû être relancée.

Les travaux débuteront au printemps 2013. Parallèlement, un plan d'actions a été élaboré par le conservatoire des espaces naturels de l'Allier qui assurera la gestion des espaces liés aux mesures de protection environnementale sur plus de 50 ha.

RN 7 – Déviation de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne par l'est l'agglomération sur une longueur de 7 km. L'année 2012 a été consacrée à la réalisation des inventaires (faune et flore, des cours d'eau et des étangs) afin d'identifier les impacts du projet routier et de définir les mesures compensatoires à mettre en place. Un dossier de demande de dérogations espèces protégées est en cours de finalisation (amphibiens et reptiles).

RCEA – Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

La décision ministérielle du 24 juin 2011 prise à l'issue du débat public a arrêté le principe d'accélération de la mise à 2x2 voies entre Montmarault (03) et Ciry le Noble/Châlon (71) par mise en concession. La décision ministérielle précise que différents points doivent faire l'objet d'études complémentaires (position des barrières de péage, prise en compte des usages locaux, franchise ...) en poursuivant la concertation, en particulier dans le cadre d'un comité de suivi. Celui-ci avait officiellement été installé le 29 novembre 2011.

Trois ateliers portant respectivement sur les enjeux environnementaux, la prise en compte des usagers fréquents et les adaptations techniques du projet ont été constitués et se sont réunis entre les mois de février et juin 2012.

Le 21 septembre 2012, le ministre des transports a confié au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une mission d'évaluation de l'ensemble des solutions proposées à ce jour pour aménager rapidement à 2x2 voies la RCEA. Dans l'attente des conclusions de cette mission attendues pour la fin du premier trimestre 2013, la concertation et les études ont été suspendues.

Un programme de mesures à mettre en œuvre dans l'attente des travaux de mise en concession a aussi été mis en place. Il comprend des mesures de renforcement de l'information de l'utilisateur et de la signalisation pour un montant de 1 M€. Par ailleurs, la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RCEA sera engagée début 2013 sur la section Bresnay/Chemilly. L'appel d'offres a été réalisé à l'automne 2012.

RCEA – RN 79 – Cressanges-Bresnay-Chemilly

Toujours dans le cadre de la sécurisation de la RCEA les études et l'appel d'offres pour engager la poursuite de la mise à 2x2 voies entre Bresnay et Chemilly ont été réalisés.

Les travaux qui comprennent aussi la fin de l'aménagement de l'échangeur de Cressanges et la réalisation d'un merlon anti-bruit au droit du lieu-dit Les Gypciers commenceront au printemps 2013.

RN 88 – Poursuite des travaux du contournement du Puy-en-Velay

Les chantiers des trois ouvrages d'art importants du projet se sont poursuivis en 2012 et achevés pour deux d'entre eux, le doublement du pont sur La Loire et le viaduc de Taulhac.

Les travaux de construction de la tranchée couverte entre Ours et Mons qui avaient connu un glissement de terrain le 7 mai 2011, ont à nouveau été interrompus suite à la rupture d'une canalisation d'adduction d'eau potable proche du chantier et à un nouveau glissement de terrain.



Cet événement qui n'a fait que des dégâts matériels, a mobilisé les services de l'État et le syndicat des eaux afin de maintenir l'alimentation en eau du secteur de l'Emblavez (distribution de bouteilles à près de 11 000 abonnés jusqu'à la réparation provisoire de la conduite).

En 2012, les fouilles archéologiques réalisées sur le secteur des Reliades ont été riches de découvertes.

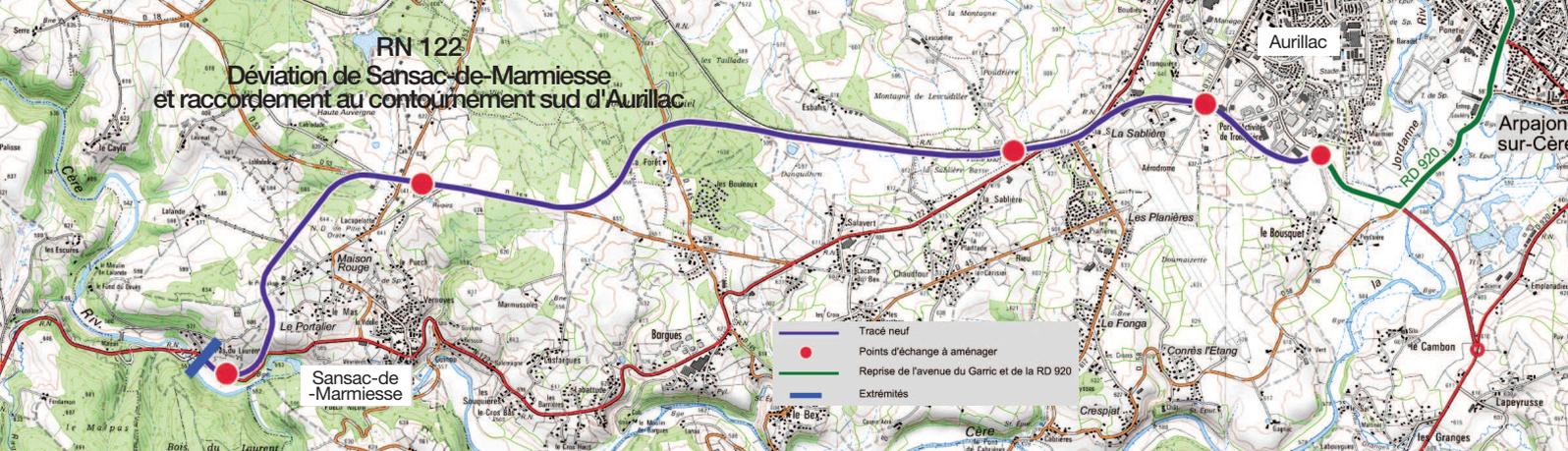
Des traces d'occupation humaine gallo-romaines et proto-historiques ont en effet été détectées près de la zone humide d'Ours-Mons. Une journée visite de chantier a été organisée le 22 septembre 2012 et a connu un très grand succès, avec près de 300 visiteurs.

La construction des ouvrages d'art courants permettant le rétablissement des voies interceptées a commencé en 2012 avec le démarrage de quatre passages inférieurs et se poursuivra en 2013 avec le démarrage de trois passages supérieurs.

La gestion de la zone humide d'Ours-Mons a été confiée au conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Auvergne : travaux de suppression d'un remblai et déplacement des tritons alpestres situés à La Pépinière vers une mare spécialement recréée. Les plants d'orchidée ont aussi été déplacés sur une parcelle acquise hors emprise routière et feront l'objet d'un suivi scientifique, dans le cadre d'une convention de gestion à passer en 2013 avec le CEN Auvergne.

RN 88 – Échangeur de Fay-la-Triouleyre

Les travaux de mise aux normes de l'échangeur de Fay-la-Triouleyre situé à l'est du Puy-en-Velay, sur la commune de Saint-Germain-Laprade et la construction d'un écran antibruit, au droit de l'échangeur sur une longueur de 1,1 km et une hauteur moyenne de 3 mètres, ont été réalisés pour un coût total de l'ordre de 2,5 M€ TTC.



RN 122 Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

Après le choix de la variante de tracé, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été réalisé début 2012. L'autorité environnementale a rendu son avis le 11 juillet 2012.

L'enquête publique préalable à la DUP s'est déroulée du 12 novembre 2012 au 14 décembre 2012. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport début 2013 et a émis un avis favorable.

Parallèlement, les études techniques détaillées de niveau projet ont été engagées. Le dossier de demande de dérogations espèces protégées est en cours de finalisation (amphibiens et reptiles).

RN 145 – Achèvement de la mise à 2x2 voies du contournement de Montluçon

La dernière section du doublement du contournement de Montluçon entre l'échangeur de Châteaugay et l'échangeur du pont des Nautes a été mise en service début septembre 2011 et marque la fin de l'aménagement à 2x2 voies entre la Creuse et l'autoroute A 71.

L'année 2012 a été consacrée aux travaux de finitions, d'aménagement paysager et de construction d'un bloc sanitaire sur l'aire de repos de Quinssaines. La convention de transfert de l'ancienne route nationale au conseil général de l'Allier a été finalisée.

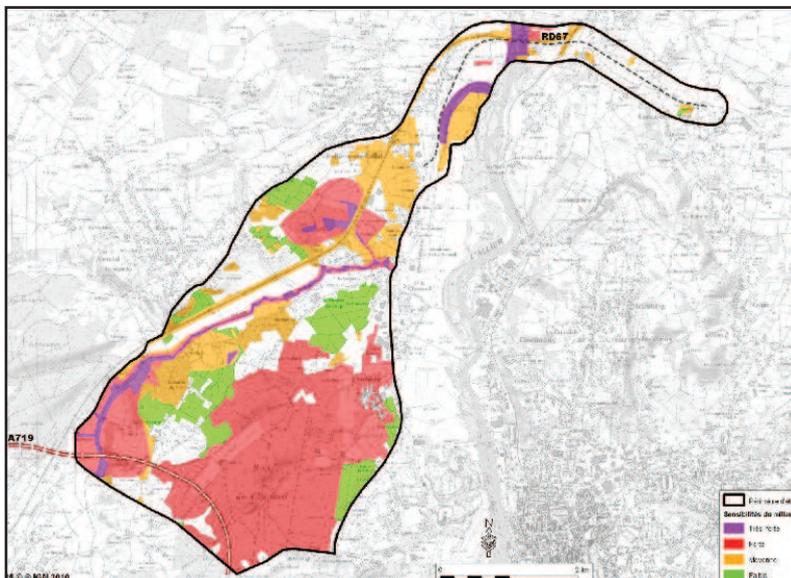
RN 102 – Liaison A75 – Brioude

Les études de conception détaillée, niveau projet, ont été engagées en 2012 ainsi que la préparation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Après concertation, le projet a été modifié et optimisé afin de limiter l'impact sur les espaces agricoles (déplacement de l'échangeur est de Largelier).

RN 209 – Contournement nord-ouest de Vichy

Les études des milieux naturels (inventaires faune et flore, zones humides), paysagères, agricoles et de trafic ont été menées en 2012 afin de préparer la recherche de fuseau compte tenu des enjeux environnementaux, agricoles et économiques.

Un comité de suivi a été mis en place le 15 mars 2012 et s'est réuni à nouveau le 23 janvier 2013. Il permet d'associer l'ensemble des acteurs locaux à l'avancement des études.



chiffres clefs

15.9 M€

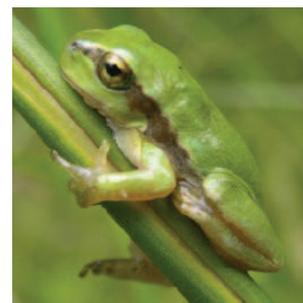
financements affectés

52.5 M€

engagements

33.6 M€

crédits consommés



RN 7 - Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

- ▶ Fin des travaux de chaussées, travaux d'équipements de sécurité et d'aménagement paysager.
- ▶ Mise en service prévue en fin d'année 2013.

RN 7 - Déviation de Varennes-sur-Allier

Travaux de terrassements et de construction de l'ouvrage franchissant le Valençon à partir du printemps.

RCEA – RN 79 Cressanges-Bresnay-Chemilly

Travaux à partir du printemps comprenant la création d'une nouvelle chaussée entre Bresnay et Chemilly (mise à 2x2 voies), la fin de l'aménagement de l'échangeur de Cressanges et la réalisation d'un merlon anti-bruit au droit du lieu-dit Les Gypciers.

RN 7 Déviation de Villeneuve-sur-Allier

- ▶ Procédure CNPN
- ▶ Fouilles archéologiques

RCEA – Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

Remise du rapport de la mission confiée au CGEDD d'évaluation de l'ensemble des solutions proposées à ce jour pour aménager rapidement à 2x2 voies la RCEA.

chiffres clefs

26 M€

financements affectés

67 M€

engagements

46 M€

crédits consommés

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

- ▶ Poursuite des travaux de la tranchée couverte d'Ours-Mons.
- ▶ Travaux de construction des ouvrages d'art courants avec 4 passages inférieurs et 3 passages supérieurs.
- ▶ Démolition de 19 bâtiments (pavillons, hangars, usine...) situés sur la future emprise routière.
- ▶ Début des travaux de terrassement à l'automne.

RN 122 - Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

- ▶ Déclaration d'utilité publique.
- ▶ Validation dossier projet.
- ▶ Elaboration des dossiers « Eau et milieux aquatiques » et parcellaire.

RN 102 – Liaison A75 – Brioude

- ▶ Finalisation des études de conception détaillée, niveau projet.
- ▶ Elaboration des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, «Eaux et milieux aquatiques» et parcellaire.
- ▶ Enquêtes conjointes DUP, loi sur l'eau et parcellaire à l'automne.

RN 209 – Contournement nord-ouest de Vichy

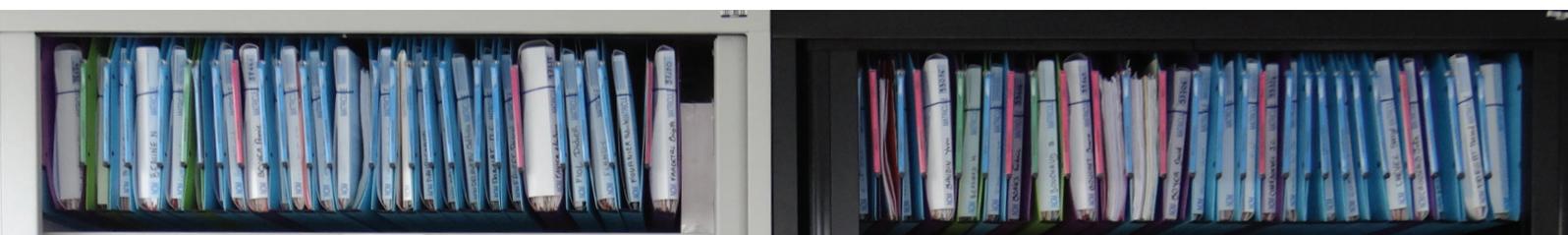
- ▶ Concertation sur les fuseaux, analyse comparative des variantes et choix de la variante.



Fonctions support et vie du service

305 agents 11 nouveaux agents accueillis	26,3 % des agents utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail, 22 % utilisent des modes doux (à pied, vélo)	8 tonnes de CO2 non émis grâce à l'utilisation de la visio-conférence	3,6 jours de formation en moyenne, par an et par agent	1 298 170 € de budget de fonctionnement consommé (BOP 217 et 333)	3 mardis du développement durable réalisés en 2012	291 visites du site internet par jour en moyenne soit une augmentation de 25% par rapport à 2011
---	---	---	--	---	--	--

chiffres clefs DREAL



la Mission Stratégie et Ressources Humaines

Le pilotage régional des ressources humaines et des budgets

Le pilotage régional de la gestion des ressources humaines comporte une démarche annuelle d'allocation des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions du MEDDE et du METL sur les territoires de la région. La répartition des effectifs entre les services intervenant pour les 2 ministères s'opère, depuis 3 ans, selon une méthode régionale fondée sur des indicateurs d'activité déterminés avec les directions départementales des territoires.

Ce travail d'objectivation, amélioré en 2012, dans la transparence, poursuit un objectif d'équité dans l'allocation des moyens.

Pour assurer l'adaptation des compétences aux missions nouvelles ou en évolution, induites par les politiques portées par nos deux ministères, un plan régional de développement des compétences a été construit et mis en œuvre en 2012 à l'intention des agents du MEDDE et du METL dans la région. Ce plan a été significativement amélioré notamment dans sa méthode d'élaboration. Son état d'avancement est tout à fait satisfaisant (60% des actions réalisées).

Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC) constitue un objectif permanent pour mieux anticiper les besoins et donner plus de lisibilité aux personnels dans le contexte actuel de changement. En 2012, un premier

diagnostic a été réalisé sur une filière à enjeu. Les travaux se poursuivront selon les évolutions qui se dessineront.

Dans le domaine social, au delà de l'accompagnement des agents de nos ministères dans la région par les 5 assistants de service social, 2012 a été marqué par la contribution du service à la professionnalisation et à l'échange de pratiques dans le cadre de formations locale et nationale.

La refonte du document de stratégie régionale, prévue en 2013, sous le pilotage de la DREAL, sera réalisée, dans le cadre d'un processus d'élaboration collective, avec l'ambition d'en favoriser l'appropriation par l'ensemble des acteurs.

Dans sa fonction budgétaire au plan régional, la MSRH apporte son appui et son expertise pour l'élaboration et la gestion des 7 budgets opérationnels de programme (BOP) placés sous la responsabilité du DREAL.

En 2012, le processus d'élaboration et de gestion des BOP a fait l'objet d'une certification ISO9001.

Le suivi de gestion au sein des services métiers a été amélioré grâce au développement de la compétence des acteurs internes au travers de réseaux professionnels animés par la MSRH.

Bilan 2012

2013 Perspectives

écoresponsabilité

bilan carbone®

Dans sa démarche d'administration exemplaire, la DREAL a souhaité réaliser une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). A partir du diagnostic conduit avec la méthode Bilan Carbone®, un plan d'action opérationnel a été défini.

L'objectif du bilan carbone est de réduire de 20% l'émission de gaz à effet de serre (GES) pour 2020, les 2 postes les plus émetteurs étant les déplacements pour 44% (domicile-travail et professionnels) et les immobilisations (bâtiments, véhicules...) pour 21%.

le plan de déplacement d'établissement - PDE -

Le nouveau PDE commun avec la DDT du Puy-de-Dôme et la DIR Massif central a été approuvé et son plan d'actions lancé.

Plusieurs actions de sensibilisation ont déjà été réalisées : enquête des agents sur leurs modes de déplacement, journée de sensibilisation « devenez acteurs de vos déplacements » avec la participation de 193 agents, Quizz,

bilan carbone®

Les actions du PDE qui seront mises en œuvre contribueront dès 2013 à diminuer l'impact de la DREAL en matière d'émission de GES.

le plan de déplacement d'établissement - PDE -

Mettre en œuvre les actions prioritaires

- ▶ attribution de places dans les parkings souterrains de la DREAL en respect de critères identifiés dans le PDE
- création d'une plate forme professionnelle de covoiturage
- mise à disposition de différents matériels pour favoriser les modes doux
- organisation de journées de sensibilisation lors des semaines du développement durable et de la mobilité
- ▶ Suivre les actions déjà lancées : incitation à l'utilisation des modes doux (tickets de transport mis à disposition des agents, participation financière aux abonnements, réhabilitation vestiaires...)

ressources humaines

En ce qui concerne les entretiens professionnels, les responsables ont suivi des formations, de nouvelles modalités ont été définies, un suivi particulier a été réalisé et la totalité des agents ont bénéficié d'un entretien professionnel au cours du 1er semestre 2012.

A cette occasion, l'ensemble des fiches de poste des agents ont été mises à jour sur la base d'un modèle commun.

Le bilan social 2011 a été présenté aux représentants du personnel en avril 2012.

- ▶ Compléter les fiches de poste par la cotation PFR (part fonction) lors de la campagne d'évaluation 2013 pour les postes à dominante administrative
- ▶ Préparer et proposer la politique de formation pour la DREAL en 2013
- ▶ Réaliser le bilan social 2012 avec les évolutions souhaitées par les organisations syndicales

hygiène et sécurité au travail

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est en cours d'élaboration à la DREAL. Sur le volet « prévention des risques psycho-sociaux », un diagnostic des bonnes pratiques et de celles à améliorer a été réalisé au sein de deux services volontaires.

- ▶ Développer le diagnostic en matière de prévention des risques psycho-sociaux sur l'ensemble des services de la DREAL
- ▶ Définir un plan d'actions pour compléter le DUERP et l'approuver avant la fin de l'année

le télétravail

La DREAL Auvergne s'est portée volontaire pour expérimenter le télétravail à domicile un jour par semaine sur une durée de 6 mois. 21 agents de la DREAL télétravaillent depuis le 1er décembre 2012.

- ▶ Suivre l'expérimentation
- ▶ Réaliser une analyse qualitative
- ▶ Reconduire ou déployer la démarche selon les résultats de l'analyse

ressources matérielles et logistiques

budgets

Les budgets de fonctionnement et d'entretien ont été consommés dans leur intégralité avec la poursuite des économies grâce notamment au changement d'opérateur pour la téléphonie mobile et au passage sur un marché national pour les solutions d'impression (7% d'économies réalisées par rapport à 2011).

travaux

De très nombreux travaux ont été engagés dans le bâtiment rue Léo Lagrange, dont la reconstruction de l'escalier de secours qui n'était plus conforme aux règles actuelles de sécurité contre l'incendie.

budgets

Poursuivre les économies sur le budget de fonctionnement (réduction du montant de la dotation de 5% en 2013), en particulier sur les dépenses les plus significatives (impressions couleur, déplacements, affranchissement...).

archives

Mettre en place le nouveau logiciel de gestion électronique des archives (SIAM) sur l'ensemble des services.

qualité

En novembre 2012, la certification qualité ISO 9001 a été étendue à de nouveaux processus et à de nouvelles activités :

- le management environnemental
- la maîtrise d'ouvrage routière
- le pilotage de l'élaboration et du suivi des BOP régionaux
- la production d'études
- l'instruction des demandes de subventions
- l'instruction des travaux et vidange de barrages
- l'instruction des travaux en sites classés
- la production d'avis sur les dossiers de subvention au titre des programmes 2007-2013 de la convention Massif
- le contrôle des barrages
- les prestations comptables
- le contentieux administratif
- la production, le traitement et la valorisation de données hydrométriques et de vigilance crues.

Près de 90% des agents de la DREAL sont désormais concernés par ce système de management de la qualité.

La dynamique d'amélioration continue est maintenant bien engagée et permet de mesurer la fiabilité des activités de la DREAL et de s'assurer de la satisfaction des bénéficiaires. Le service transports, déplacements et sécurité a réalisé une enquête auprès de 280 entreprises de transports qui a obtenu un bon taux de réponse (37%) et qui a permis aux contrôleurs des transports de la DREAL d'avoir des informations sur la perception des contrôles et conseils.

Pour 2013, il reste à intégrer dans le périmètre de certification un dernier processus sur l'« animation des politiques nationales » (domaines eau et nature) et à l'étendre à de nouvelles activités et données.

L'approfondissement de la démarche sera poursuivie dans la perspective du renouvellement de la certification prévue pour l'automne.

partenariat associatif

Soutien aux actions de sensibilisation, d'éducation et de participation au débat public au travers de trois conventions pluri-annuelles d'objectifs renouvelées en 2012 (FRANE, LPO Auvergne, ADATER) : 63 000 €.

Financement de 14 chantiers de jeunes bénévoles « environnement et développement durable » : 10 200 €.

En matière de représentation des associations de protection de l'environnement, la DREAL a donné son avis sur 14 demandes de renouvellement d'agrément et 14 demandes d'habilitation pour participation au débat public.

2012 Bilan

Comptabilité

Les travaux de comptabilité sont effectués pour 12 services de la région (4 DDT, 3 DDCSP, DDPP, DRAAF, DIRMC, CVRH, DREAL). Ils portent sur les budgets opérationnels de programme des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie car la plate-forme comptable est commune à ces deux ministères, ainsi que pour les budgets relatifs aux fonctions supports des directions départementales interministérielles. Ils sont menés avec le progiciel Chorus qui est le logiciel de comptabilité de l'État.

Au total 14 300 engagements juridiques ont été traités, ainsi que 37 400 demandes de paiement, durant l'année 2012. Le délai global de paiement de 26 jours est inférieur à la norme pour les paiements de l'État qui est de 30 jours.

Dans le cadre du plan d'action budgétaire et comptable mis en place par l'État, des formations ont été mises en place auprès des services sur l'utilisation du logiciel Chorus-formulaire. Ces formations ont été suivies par une soixantaine de personnes. En fin d'année, 2 100 demandes avaient été traitées avec cet applicatif web, qui permet de dématérialiser les demandes et de faciliter le travail entre le service demandeur et la plate-forme comptable.

Durant l'année 2012 la procédure concernant les recettes non fiscales a été modifiée pour améliorer le retour d'information, raccourcir les délais de traitement et accroître la dématérialisation de la procédure. Un important travail de mise à jour des immobilisations dans le logiciel Chorus a été effectué en 2012, suite au basculement dans Chorus du bilan de l'État.

Marchés

Les seuils des marchés publics ont été modifiés en 2012, en application de directives européennes. La procédure de commande publique a été mise à jour, ainsi que le site intranet de la DREAL.

Le bureau a conforté son rôle d'appui aux services, en particulier pour les marchés liés aux infrastructures routières.

Informatique

Les nouveaux outils informatiques ainsi que les nouvelles versions des logiciels ont été déployés dans les délais impartis. Les demandes d'intervention des agents font l'objet d'un suivi régulier, les réponses sont apportées au fur et à mesure. L'objectif est de permettre aux agents de disposer d'outils fiables et de répondre à leurs sollicitations. La sécurité des systèmes d'information a fait l'objet de plusieurs actions pour garantir la pérennité et la fiabilité des données et des outils.

Gestion administrative et paye des agents

Les paies ont été effectuées avec régularité tout au long de l'année. Différentes opérations ont été menées en 2012 : la reprise des paies des agents à statut industrie, la mise à jour des avancements d'échelons modificatifs, la mise en œuvre des nouveaux corps dans le cadre du nouvel espace statutaire (corps des techniciens et des secrétaires administratifs du ministère de l'Écologie, corps des techniciens à statut de l'Industrie), pour ne citer que ces principaux travaux.

La création des nouveaux corps est intervenue en fin d'année et a été achevée au début de l'année 2013 pour les techniciens et les secrétaires administratifs de l'Écologie. La prise en compte en paie a été faite dès que possible, à la suite de la prise des arrêtés individuels.

Les activités liées aux retraites ont connu des évolutions importantes. La fiabilisation des comptes individuels retraite débutée en 2011 a été achevée en milieu d'année 2012. Ce travail était indispensable pour préparer la mise en route du nouveau logiciel Petrel et la nouvelle organisation de l'État dans ce domaine. Le logiciel Petrel sert à la préparation des dossiers de retraite des agents. Son utilisation a débuté en fin d'année 2012, son déploiement est lié à la réforme du service des retraites de l'État. Ce logiciel est utilisé par l'ensemble des services de l'État, en vue de préparer la liquidation des retraites.

Affaires juridiques

Le bureau a effectué la mise à jour du système d'informations juridiques, dans le cadre de la gestion des provisions pour litiges, et répondu aux attentes et questions des services dans le domaine juridique.

Les prestations effectuées pour les services dans le domaine de la gestion des contentieux ont fait l'objet de la mise en place d'une procédure qui a obtenu la certification, dans le cadre de la certification ISO 9001 de la DREAL.

2013 Perspectives

Un plan d'actions opérationnelles a été mis en place pour 2013 et vise à répondre aux objectifs du pôle support intégré (PSI).

Les objectifs s'articulent autour de 4 axes :

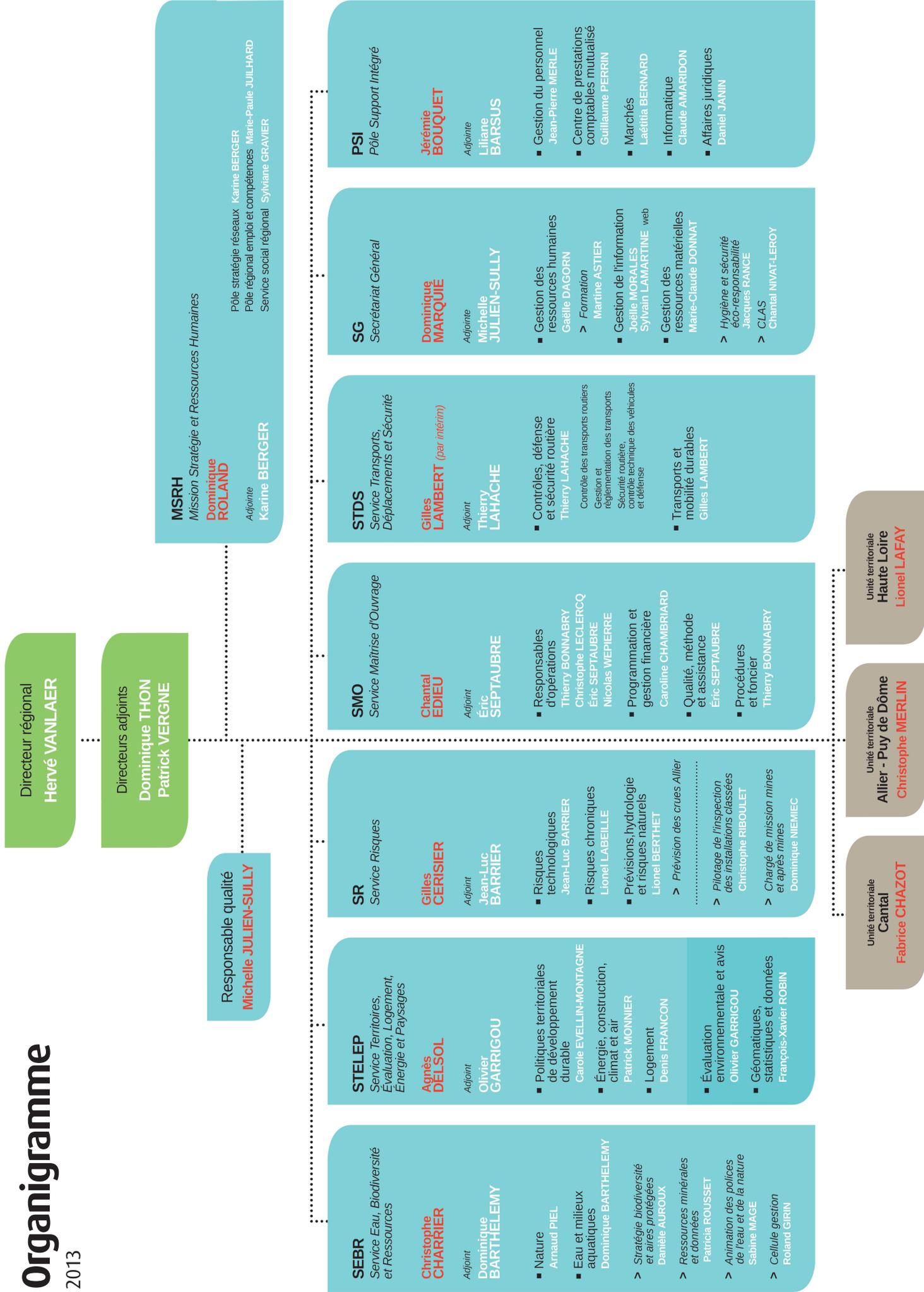
- ▶ renforcer le positionnement du PSI en tant que prestataire auprès des services,
- ▶ réaliser les productions demandées par les services de façon rationnelle,
- ▶ conforter l'expertise du PSI et consolider l'animation régionale au bénéfice des services,
- ▶ conforter le management des équipes de travail et des projets menés.

L'assurance qualité concerne la totalité des équipes de travail, et elle sera déployée dans deux nouveaux champs : les activités liées aux retraites et les recettes non fiscales de Chorus.

Des indicateurs seront produits régulièrement pour piloter les activités et feront l'objet d'échanges réguliers avec les services, car les procédures et les activités sont fortement imbriquées entre le PSI et les services.

Organigramme

2013



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne

7 rue Léo Lagrange

63033 Clermont-ferrand cedex 1

Tél. 04 73 43 16 00 - Fax. 04 73 34 37 47

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

